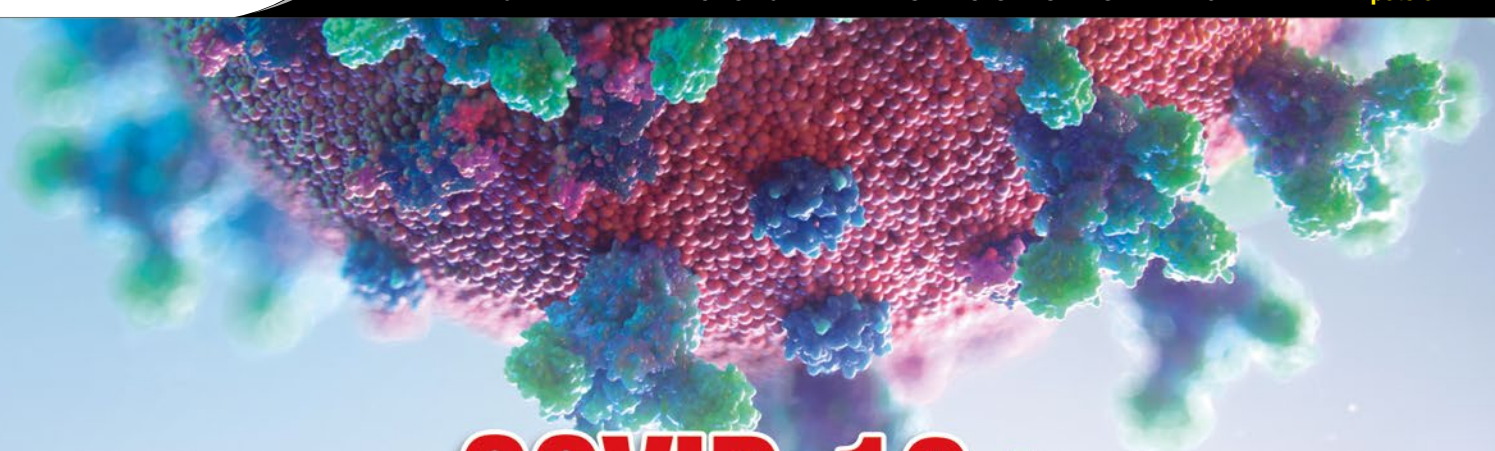




COVID-19 : LA DGI RÉSISTE AU CHOC

Actu

Participation active de la
DGI au Salon de l'Action
Gouvernementale 2020



Défis 2020

- Amélioration de la qualité de service
- Poursuite de la réorganisation des services
- Modernisation des infrastructures de la DGI

Inside DGI

- Nouvelle identité visuelle de la DGI
- E-government
- Motivation des personnels

Echo des régions

- Lancement de la plateforme de collaboration entre le Centre des Impôts du Centre Extérieur et les Maires des Communes



(...) Je voudrais maintenant appeler votre attention sur les conséquences économiques de cette crise sanitaire.

Nous nous trouvons aujourd'hui en face de nouveaux défis liés à la forte baisse des places boursières, à la chute des cours des matières premières et à un fort ralentissement imprévu de nos échanges commerciaux. La pandémie du Coronavirus a donc un impact négatif sur l'économie mondiale ainsi que sur la nôtre.

Il nous faudra, bien sûr, retrouver plus tard le chemin de la croissance tout en veillant à ce que, pendant cette période d'incertitude et de difficulté, les emplois soient préservés dans la mesure du possible.

J'invite le Gouvernement à continuer à se mobiliser comme il l'a fait depuis le début de cette crise sanitaire. Dans un contexte social inédit, il devra en particulier se montrer ingénieux et inventif pour maintenir nos équilibres financiers, contenir le taux d'inflation, assurer la continuité du service public, notamment dans le secteur éducatif, et réguler l'activité économique de manière à sauvegarder la stabilité et la paix sociales.(...).

Extrait du discours de S. E.M. Paul BIYA Président de la République du Cameroun à la veille de la Fête du 20 Mai 2020.



H.E. PAUL BIYA
President of the Republic of Cameroon



M. Joseph Dion NGUTE
Premier Ministre - Chef du Gouvernement



M. Louis Paul MTAZE
Ministre des Finances



M. YAUBA ABDOULAYE
Ministre Délégué auprès du
Ministre des Finances



M. Gilbert Didier EDOA
S.G. Ministère des Finances

EDITORIAL

8

La DGI résiliente face aux préoccupations sécuritaires et sanitaires



ACTU

11

- **SALON DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE ACTE 2020 : La DGI communique sur l'immatriculation en ligne** 12
- **GUIDE PRATIQUE D'IMMATRICULATION EN LIGNE DES CONTRIBUABLES** 14
- **SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE :** 17
 - Les mesures fiscales de riposte au Covid-19
 - Accompagnement fiscal des entreprises de production et de transformation locale contre la pandémie de la COVID-19
- **MESURES BARRIÈRES AU COVID-19 : l'effectivité de la riposte à la DGI** 22
- **PERFORMANCES : Mobilisation des ressources fiscales - la DGI résiliente sur les 8 premiers mois de l'exercice 2020** 24
- **L'EXPERTISE CAMEROUNAISE SOLlicitÉE UNE FOIS DE PLUS AU FMI : Roland Atanga - The Tax administration yet again leases out one of its best** 26
- **PROMOTION DES HAUTS CADRES DE L'ADMINISTRATION FISCALE :** 30
 - OUMAR ALI, Nouveau Secrétaire Général du MINMIDT
 - Arthur ABONDO EKOUMOU, Promu Directeur des opérations de la dette et des financements à la CAA
- **NOMINATIONS À LA DGI** 32



FOCUS

45

- **STRATÉGIES DE MOBILISATION DES RECETTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 :** 46
 - Mesures Fiscales Nouvelles de La loi de finances 2020
 - Mesures d'élargissement de l'assiette et d'optimisation des recettes
 - Mesures sécurisation des recettes
 - Mesures to combat international tax fraud and tax evasion
 - Mesures d'amélioration du climat des affaires
 - Socio-economic promotion measures



LES DEFIS 2020

53

- **CONSOLIDATION DES ACQUIS :** 54
 - Poursuite de l'amélioration de la qualité de service
 - Poursuite de la réorganisation des services : les CDI rénovés Bientôt opérationnels

- **MODERNISATION DE LA DGI :** 58
 - Inauguration du nouvel immeuble de la DGI
 - Finalisation des travaux de construction du centre de perfectionnement de la DGI
- **PERSPECTIVES 2020 :** 60
 - E-government : the dgt on the path to modernity
 - Gouvernance fiscale : La nouvelle gouvernance fiscale du Cameroun en action
 - Amélioration du climat fiscal des affaires : Classement Doing Business du Cameroun sur l'indicateur « paiement des impôts », quelle crédibilité ?



INSIDE DGI

69

- **NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE DE LA DGI :** 70
 - Nouveau logo et charte graphique
 - Relooking du site web et réseaux sociaux
- **ENQUÊTE DE SATISFACTION :** La DGI à l'écoute des usagers 72
- **MOTIVATION DU PERSONNEL :** Léonce Jules EGNAT, 5 fois distingué meilleur agent 74
- **VIE ASSOCIATIVE DE LA DGI :** Immersion dans les activités de la mutuelle nationale des personnels des impôts (MUNDI) 75



ECHO DES RÉGIONS

81

- **FISCALITÉ LOCALE :** Comment accroître les recettes propres des Communes ? 82

MAGAZINE

87

- **ACCIDENTS VASCULAIRES CÉRÉBRAUX (AVC) :** PARLONS-EN 86
- **CARNET ROSE** 89
- **REMEMBER** 90
- **COUP DE GRIFFES** 91

IMPÔTS INFOS

N° 011 - NOVEMBRE 2020

Directeur de publication :
Modeste MOPA FATOING

Conseillers à la rédaction :
Adrien TOCKE & Faycal ABDOULAYE

Rédacteur en chef :
WELL Gaëlle épse MESSINA

Secrétariat de rédaction : F. MVO MVO, Pascale EBONGUE & J. P. EVINA EVINA

Rédaction : Max NOMO, Bernard Fils NTONGA, Dieudonné TONGA, Corine BOMA, Yolande ZOMBO, Henry BIWOLE, Bertrand EBUNE, Idrissa ABAKAR, Divine ANYE NGANG, TANYI MBIANYOR, Eric ONANA, Rodrigue VOUFFO FEUDJIO, GUEPDJACK YOTENDJE, Alain VICHE N., Lucien TSIOYI, Alain Michel SAMBA 2, Gisele BANINI, Edouard KALAWA, Jean-Marie EKOBEA ONDOUA, René BOYA, Béatrice NTONGA, Dorothy NGONJANG et NGA Christine, Gérard AMIA MOUNAMBA.

Réalisation : Direction Générale des Impôts

Infographie : BMA CONSULT SARL

Impression : SOPECAM



La DGI résiliente face aux préoccupations sécuritaires et sanitaires

L'économie camerounaise faisait déjà face ces dernières années à de nombreux défis au rang desquels les préoccupations sécuritaires à ses frontières septentrionale et orientale. La crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la crise des matières premières avec la chute record des prix du pétrole, ainsi que l'incendie récente de la raffinerie nationale (SONARA) survenue en 2019.

L'année 2020, loin de laisser entrevoir quelque lueur d'espoir, en rajoute plutôt à ces défis. En obligeant notre pays à confronter le défi supplémentaire d'une crise sanitaire causée par la pandémie du corona virus, l'année en cours ne déroge pas à ce qui semble devenir la règle des défis permanents.

Cependant, si le sort semble décidé à éprouver les fondamentaux de notre économie ; la bonne nouvelle c'est que notre pays paraît plutôt bien y faire face, en poursuivant inébranlable sa résilience. La

si le sort semble décidé à éprouver les fondamentaux de notre économie ; la bonne nouvelle c'est que notre pays paraît plutôt bien y faire face, en poursuivant inébranlable sa résilience.

qualité et la solidité d'un système, d'une organisation, d'une réforme ne s'apprécie-t-elle pas mieux en temps de crise ?

Il en va ainsi de notre système de collecte dont la résilience face aux multiples chocs ci-dessus s'est traduite par des résultats toujours meilleurs année après année. A titre d'illustration, pour ne prendre que les cas les plus récents en 2019, l'incendie de la SONARA, contribuable dont l'immense réseau d'affaires pèse pour plus de FCFA 120 milliards dans le rendement fiscal national, n'a pas empêché l'administration fiscale de réaliser un résultat meilleur qu'en 2018 passant d'une collecte de recettes

de FCFA 2027,9 milliards à 2060,7 milliards ce, malgré une perte sèche de recettes de FCFA 84 milliards initialement attendues de cette Société de raffinage.

Plus proche de nous, l'évaluation des 9 premiers mois de l'exercice 2020 fortement déprimée par la crise sanitaire du corona virus révèle que la DGI a déjà mobilisé FCFA 1449,8 milliards contre 1404,8 milliards FCFA au titre de la même période en 2019, soit une progression en valeur absolue de FCFA 45 milliards.

Pour mieux apprécier la valeur de la performance de l'année en cours il faut se rappeler qu'elle est réalisée dans un contexte où les contrôles fiscaux et le recouvrement forcé des arriérés qui à eux deux contribuent pour plus de 15% du rendement fiscal sont en berne pour des raisons évidentes d'accompagnement des entreprises et de respect des mesures barrières.

La résilience de notre système de collecte des recettes internes par ces temps tourmentés vaut donc mille mots. Combinaison des réformes de fond apportées à notre système fiscal ainsi que du soutien et de l'accompagnement constant des autorités, cette performance serait sans doute meilleure dans un environnement plus favorable. Ce moment finira certainement par advenir.

Certes comme cela a toujours été souligné, il reste que face aux besoins sociaux d'une nation en pleine poussée démographique, les attentes sont immenses et les résultats furent-ils éloquentes demeurent insuffisants et par conséquent à parfaire.

Dans la quête de cette performance sans cesse améliorée, il nous semble nécessaire à la fois de préserver les acquis et de créer les conditions d'un retour rapide à la croissance pour la période post covid 19 comme le souligne le Chef de l'Etat Son Excellence Paul Biya dans la circulaire présidentielle relative à la préparation du budget 2021. La fiscalité jouera certainement sa partition à cet égard et continuera à assumer sa double mission de mobilisation des ressources nécessaires au développement d'une part et d'amélioration de la qualité de service offert aux contribuables d'autre part.



The DGT steadfast in the midst of security and health concerns

In recent years, the Cameroonian economy has been grappling with a series of challenges, amongst which are security concerns along its northern and eastern frontiers, the socio-political crisis in the North-West and South-West regions, the commodity crisis with the record fall in oil prices, as well as the recent fire disaster at the National Refinery (SONARA) in 2019.

Rather than providing a glimmer of hope, the year 2020 has rather compounded these challenges. While forcing our country to tackle the additional challenge of the health crisis caused by the coronavirus pandemic, the ongoing year is no exception to what seems to have become the rule of permanent challenges.

However, while fate seems determined to test the fundamentals of our economy, the bright side is that our country seems to be coping rather well, as

while fate seems determined to test the fundamentals of our economy, the bright side is that our country seems to be coping rather well, as it pursues its unwavering resilience.

it pursues its unwavering resilience. Is the quality and robustness of a system, of an organization, of reform not better appreciated in times of crisis?

The same applies to our tax collection system, whose resilience in the face of the numerous above-mentioned shocks has resulted in improved results year after year. For instance, despite the 2019 fire disaster in SONARA, a taxpayer whose huge business network accounts for more than FCFA 120 billion of the national tax yield, the tax authorities improved on their performance in 2018, increasing revenue collection from FCFA 2027.9 billion to FCFA 2060.7 billion, despite a loss of

revenue to the tune of FCFA 84 billion initially expected from the refinery.

More recently, the evaluation of the first 9 months of the 2020 fiscal year strongly impacted by the coronavirus health crisis reveals that the DGT has already mobilized FCFA 1449.8 billion against FCFA 1404.8 billion for the same period in 2019, an increase in the absolute value of 45 billion.

To fully understand the significance of the current year's performance, it should be recalled that these results were registered in a context where tax audits and the enforced collection of tax arrears, which jointly account for more than 15% of the tax yield, are at a standstill due to the necessity to assist companies in these trying times and the necessity to comply with barrier measures.

The resilience of our revenue collection system in these troubled times is well worth a thousand words. Coupled with the fundamental reforms carried out in our tax system, and the constant support and guidance of the authorities, this performance would undoubtedly have been better in a more favourable environment. This would come at some point in time.

Admittedly, as has always been pointed out, the fact remains that faced with the social needs of a nation and bearing in mind the demographic boom, expectations are immense and the results are still insufficient and therefore need to be improved. In the quest for this constantly improved performance, it is imperative to preserve what has been achieved and to create the conditions for a speedy return to growth during the post-covid period, as emphasized by the Head of State, His Excellency Paul Biya, in the Presidential Circular on the preparation of the 2021 budget. Taxation will certainly play its part in this regard and will continue to assume its dual mission of mobilizing the resources necessary for the development on one hand and the improvement of the quality of service offered to taxpayers on the other hand.

CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS 2020



Rechercher [] Envoyer

**MINISTÈRE DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS**

**PARTICIPATION DE LA DGI
À PROMOTE 2017**

TELEDECLARATION
Déclarez vos impôts en ligne, c'est possible!

FICHIER DES CONTRIBUABLES
Consultez en ligne

ATTESTATION DE NON REDEVANCE
Authentification en ligne

FISCALITES SPECIFIQUES

- Fiscalité Pétrolière
- Fiscalité Forestière
- Fiscalité minière
- Fiscalité gazière
- Conventions fiscales internationales
- Missions diplomatiques et CI

Conventions
Textes réglementaires
Doctrine fiscale
Formulaires et imprimés

N° vert 82 00
APPEL GRATUIT

CENTRE D'APPEL

NOUS CONTACTER

FAQ

GALERIE PHOTO

CODE GENERAL DES IMPOTS
EDITION OFFICIELLE 2018

A LA UNE [Toute l'Actualité]

[Dans la même catégorie]

A PROPOS	DOCUMENTATION	PROCÉDURES FISCALES	IMPÔTS ET TAXES
- Présentation de la DGI - Missions de la DGI - Organisation de la DGI - Programmes de sécurisations des recettes - Annuaire des services - Le DGI	- Toute la documentation - Textes et lois - Conventions - Doctrine fiscale - Publications - Formulaires et Imprimés	- Mémo - Comment créer mon entreprise - Remboursement de TVA - Procédures de contrôle - Réclamations contentieuses - Charte du Contribuable - vérifié	- Déclaration et paiement - impôts - Impôt sur les sociétés - IRPP - TVA et Droits d'accise - Droits d'enregistrement - Fiscalité locale - Fiscalité de jeux

Copyright © 2014 DGI. All rights reserved

Fichier National des Contribuables Janvier 2018
National Taxpayer's Index January 2018

Édition officielle
Official Edition

Site web: www.impots.cm N° vert: 8200
Site web: www.impots.cm Call free center: 8200

Fichier National des Contribuables
National Taxpayer's Index Febr

Édition officielle
Official Edition

Site web: www.impots.cm N° vert: 8200
Site web: www.impots.cm Call free center: 8200

CONSULTEZ LE CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS 2020
en ligne sur le site web de la Direction Générale des Impôts
www.impots.cm



ACTU

• SALON DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE ACTE 2020 : La DGI communique sur l'immatriculation en ligne	12
• GUIDE PRATIQUE D'IMMATRICULATION EN LIGNE DES CONTRIBUABLES	14
• SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE :	17
- Les mesures fiscales de riposte au Covid-19	
- Accompagnement fiscal des entreprises de production et de transformation locale contre la pandémie de la COVID-19	
• MESURES BARRIÈRES AU COVID-19 : l'effectivité de la riposte à la DGI	22
• PERFORMANCES : Mobilisation des ressources fiscales - la DGI résiliente sur les 8 premiers mois de l'exercice 2020	24
• L'EXPERTISE CAMEROUNAISE SOLlicitÉE UNE FOIS DE PLUS AU FMI : Roland Atanga - The Tax administration yet again leases out one of its best	26
• PROMOTION DES HAUTS CADRES DE L'ADMINISTRATION FISCALE :	28
- OUMAR ALI, Nouveau Secrétaire Général du MINMIDT	
- Arthur ABONDO EKOUMOU, Promu Directeur des opérations de la dette et des financements à la CAA	
• NOMINATIONS À LA DGI	32

Well Gaelle **MESSINA**

*Inspecteur Principal des Impôts
Chef CELCOM*



La DGI communique sur l'immatriculation en ligne

La 9e édition du Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO), s'est tenue au Palais Polyvalent des Sports de Yaoundé du 22 au 25 septembre 2020 sur le thème de l'« amélioration des prestations rendues aux usagers des services publics du Cameroun ».

L'édition 2020 de cette importante manifestation inaugurée par monsieur René Emmanuel Sadi, ministre de la Communication porte-parole du Gouvernement, a été l'occasion pour les acteurs publics et privés de présenter aux visiteurs la panoplie de services mis en œuvre à l'effet d'accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre des politiques publiques.

C'est à ce titre que la Direction Générale des Impôts dont l'action s'inscrit depuis quelques années dans une dynamique réformatrice toute entière structurée autour de l'amélioration de la qualité des prestations rendues aux usagers, a pris part à cette importante manifestation. C'est ainsi qu'elle a déployé une équipe à l'effet de vulgariser et de promouvoir les réformes qui y sont menées depuis quelques temps. Sous la supervision de monsieur Mopa Modeste Fatoing, Directeur Général des Impôts, la délégation de la DGI était conduite par madame Well Gaelle Messina, Chef de la Cellule de l'Information et de la Communication qu'accompagnaient ses principaux collaborateurs.

La DGI a ainsi profité de la visibilité offerte par le SAGO afin de vendre son expertise. Pour cela, elle a présenté aux participants l'une de ses réformes les plus emblématiques à savoir l'immatriculation en ligne et la délivrance automatique de l'attestation d'immatriculation. Cette réforme a pour objectifs de structurer la maîtrise de la population fiscale et de renforcer par là même le civisme fiscal. De même, le dispositif renseigne sur le statut de chaque contribuable en précisant son centre de rattachement, son nom ou sa raison sociale, son numéro d'identifiant unique (NIU), son activité principale, son régime d'imposition et son adresse.



Le DG de l'ENAM SOUMBOU ANGOULA au coeur de l'immatriculation en ligne

Ainsi, sur les deux mille visiteurs du SAGO 2020, environ mille deux cent cinquante ont pu obtenir sur place leur attestation d'immatriculation. Parmi ces visiteurs, on note la satisfaction des hautes autorités de la République à l'instar des ministres René Emmanuel Sadi de la Communication, Ernest Ngallé Bibéhe des Transports, Joseph LE de la Fonction Publique et le Maire de la Ville de Yaoundé, monsieur Luc Messi.

En définitive, l'édition 2020 du SAGO a été une opportunité pour la DGI de communiquer en particulier sur l'immatriculation en ligne des salariés

La DGI a ainsi profité de la visibilité offerte par le SAGO afin de vendre son expertise. Pour cela, elle a présenté aux participants l'une de ses réformes les plus emblématiques à savoir l'immatriculation en ligne et la délivrance automatique de l'attestation d'immatriculation.

et de présenter au public les modalités y relatives conformément au communiqué du MINFI délivré à cet effet.

Au total, le SAGO 2020 aura été une opération réussie au regard de la grande affluence qui a déferlé sur le stand de la DGI qui a ainsi pu recevoir un Certificat de participation des mains des organisateurs, satisfaits de la prestation du reste admirable de l'administration fiscale, s'agissant de la réforme sur l'immatriculation en ligne des contribuables et de sa contribution à l'amélioration de l'offre de service à destination de ses usagers.



Le Ministre René SADI très attentif à la présentation du processus d'immatriculation



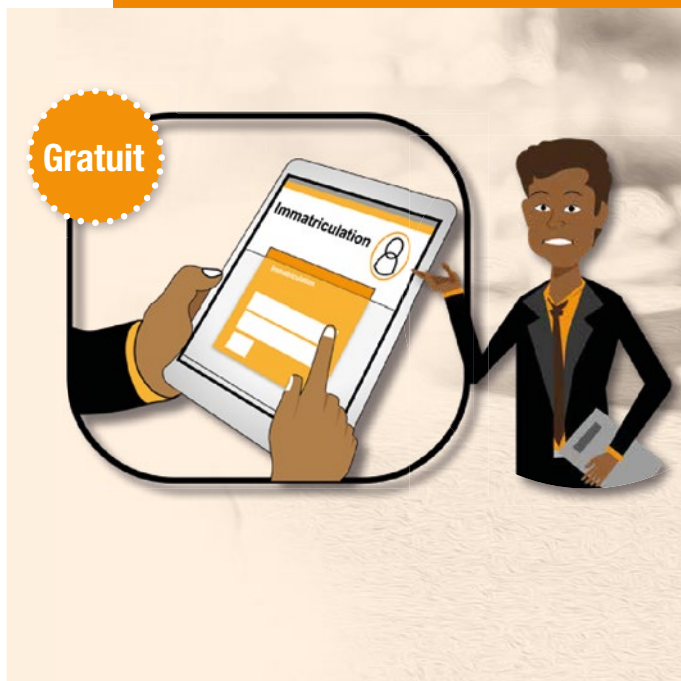
La joie d'une nouvelle immatriculée



Le Ministre Joseph LE recevant son attestation d'immatriculation

GUIDE PRATIQUE

D'IMMATRICULATION EN LIGNE DES CONTRIBUABLES



1 C'est quoi le service E-registration ?

Le service E-registration est un service en ligne qui permet de souscrire à une demande d'immatriculation sur le site web de la Direction Générale des Impôts www.impots.cm, et d'obtenir instantanément une attestation qui vaut carte de contribuable.

2 Quels sont les avantages E-registration ?

- l'accès en permanence au service (24H/24 et 7jrs/7) ;
- le gain de temps et la réduction du coûts des frais de déplacement dans les Centres des Impôts (CDI) ;
- la sécurité de vos opérations qui vous évite d'éventuels abus.

3 Quelles sont les facilités offertes E-registration ?

- obtenir un identifiant fiscal ;
- obtenir une attestation d'immatriculation ;
- mettre à jour les informations ayant permis l'identification initiale ;
- vérifier l'authenticité d'un identifiant fiscal.

6 QUESTIONS POUR S'IMMATRICULER EN TOUTE SIMPLICITÉ

4 Comment s'effectue une immatriculation en ligne ?

Quatre (4) étapes à suivre pour s'immatriculer en ligne :

Etape 1 : Disposer d'une connexion internet

Il faut disposer d'une connexion internet sur son téléphone mobile, sa tablette ou son ordinateur pour avoir accès au site web www.impots.cm et bénéficier du service E-registration. Vous pouvez le faire à partir de votre lieu de travail, de votre domicile, ou à défaut dans un cyber café.

Etape 2 : Accéder à l'interface E-registration via le site web de la DGI

- Se connecter sur le site web : www.impots.cm, puis cliquer sur la rubrique « E-registration »
- La page ouverte propose deux (02) options :
 - « je dispose déjà d'un NIU » : si vous êtes un actif et pensionné du fichier solde de l'État ou un employé du privé affilié à la CNPS ;
 - « je n'ai pas encore été immatriculé » : si vous ne disposez pas encore d'un Numéro d'Identification Unique (NIU) ;

Cliquez sur l'option qui correspond à votre statut ou celui de votre entreprise.



Etape 3 : Renseigner le formulaire d'immatriculation et joindre les documents d'identification

Renseigner les champs obligatoires selon que vous soyez :

i) Un contribuable camerounais

Type de contribuable : Personne physique ou morale	Numéro du document : CNI, registre de commerce...
Raison sociale :	Pays :
Sigle :	Ville :
Date de création :	Commune :
Lieu de création :	Quartier :
Nom du dirigeant :	Lieu-dit :
Forme juridique :	Email :
Régime fiscal :	Tél :
Activité déclarée :	

Exemple:

ii) Un contribuable expatrié

Lorsque vous êtes un contribuable expatrié, vous devez d'abord sélectionner votre pays sur la liste déroulante qui s'affiche. Les nouveaux champs à remplir seront alors les suivants :

Type de contribuable	Activité déclarée
Raison sociale :	Numéro du document :
Sigle :	Pays :
Date de création :	Ville :
Lieu de création :	Adresse :
Forme juridique :	Email :

Exemple :

Une fois le formulaire renseigné, vous devez joindre vos documents d'identification ou ceux de votre entreprise. Il s'agit de :

- la carte d'identité pour les personnes physiques ;
- le registre du commerce ;
- les statuts de la société.

Etape 4 : Générer votre attestation d'immatriculation

Après avoir rempli les champs obligatoires et joints les documents d'identification, cochez la case « je certifie exactes les informations saisies », et cliquez sur « Envoyer ». Le système génère automatiquement une attestation d'immatriculation contenant votre Numéro d'Identifiant Unique (NIU).

Vous pouvez alors imprimer l'attestation d'immatriculation générée par le système. Celle-ci doit être timbrée au tarif de FCFA 1000 avant tout usage.

5

Quelles sont les sanctions encourues en cas de fraude au NIU ?

L'utilisation frauduleuse d'un Numéro Identifiant Unique ou comportant des indications erronées donne lieu à une amende **d'un million (1 000 000) de francs CFA** par opération. De même, une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à cent (100)

millions de francs CFA est appliquée à toute personne ayant frauduleusement facilité, procédé ou tenté de procéder à l'accomplissement d'une obligation fiscale ou l'obtention de documents fiscaux en ligne.

6

Comment vérifier l'authentification d'un NIU ?

A partir de l'interface E-registation, cliquez sur l'option « je dispose déjà d'un NIU ». Saisissez ensuite le NIU ou le nom/raison sociale dans le champ approprié puis cliquez sur la loupe de recherche. Lorsque le NIU saisi est authentique, le système affiche une attestation d'immatriculation du contribuable titulaire de celui-ci. Si la recherche est faite par le nom du contribuable, le système affiche la liste des noms correspondants et leur NIU. Après consultation de ladite liste, cliquez sur le bon NIU pour éditer une attestation d'immatriculation.

Immatriculez-vous désormais en ligne à travers le service E-registation de la DGI

www.dgi.cm pour plus d'informations, ou rendez-vous au centre des impôts le plus proche.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

00000807 N° MINFI/SG/DGI/DEPRF

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION

Site web: www.impots.cm

Yaoundé, le

28 JUL 2020

COMMUNIQUE PRESSE

Dans le cadre de la décongestion de la plateforme d'immatriculation en ligne des contribuables personnes physiques,

Le Ministre des Finances porte à la connaissance des salariés du secteur public et ceux du secteur privé affiliés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) que l'administration fiscale met progressivement à la disposition de tous les employeurs les Numéros d'Identifiant Uniques (NIU) de leurs employés.

Lesdits numéros devront être portés sur les différentes fiches de paie et serviront pour toutes les opérations à caractère fiscal.

En conséquence, tous les contribuables salariés qui n'ont pas encore obtenu leur numéro fiscal sont dispensés de la procédure d'immatriculation fiscale en ligne déjà faite pour leur compte par l'Administration fiscale.

Par ailleurs, le délai obligatoire pour la production du NIU ou de l'attestation d'immatriculation fiscale pour les opérations à caractère économique est reporté au **1^{er} janvier 2021**.

Le Ministre des Finances compte sur le civisme et la collaboration de tous.



Louis Paul MOTAZE

Idrissa **ABAKAR DJIBRINE***Inspecteur Principal des Impôts
CE/DEPRF*

LES MESURES FISCALES DE RIPOSTE AU COVID-19



Dans le cadre de la stratégie de riposte à la pandémie du COVID-19, le Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, a décidé d'un certain nombre des mesures fiscales d'accompagnement qui ont été publiées le 30 avril 2020 par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Ces mesures visent à soutenir les entreprises camerounaises, les ménages, affectés par cette crise et d'une manière générale, à renforcer la résilience de notre économie face à cette crise.

1- LA SUSPENSION AU TITRE DU 2ÈME TRIMESTRE DES VÉRIFICATIONS DE COMPTABILITÉ SAUF EN CAS DE COMPORTEMENT FISCAL SUSPECT

a. Quelles sont les procédures concernées par la suspension ?

La suspension de contrôles fiscaux s'applique aux vérifications de comptabilité et à toutes les procédures de contrôle effectuées sur place au sein de l'entreprise à l'instar des contrôles ponctuels, des contrôles inopinés, du droit d'enquête, du droit de

constatation physique des stocks et du droit de visite. Ainsi demeurent par conséquent applicables les contrôles sur pièces et les procédures de régularisation faites à partir du bureau, à l'instar de celles de la déclaration pré-remplie et du dialogue de conformité.

b. Quelle est la période couverte par la suspension ?

La suspension des vérifications de comptabilité couvre le deuxième trimestre de l'exercice 2020, à savoir la période allant du 1er avril au 30 juin 2020. Durant cette période, aucune vérification

SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

de comptabilité, générale ou partielle, et d'une manière générale aucune intervention sur place, ne sera engagée et les procédures de contrôle en cours sont suspendues.

c. Quel est l'instrument qui matérialise la suspension des contrôles ?

La suspension des procédures en cours doit être matérialisée par un procès-verbal de suspension signé de l'inspecteur vérificateur et du contribuable vérifié. Elle arrête temporairement le contrôle, sans effacer le délai déjà couru. Ce délai recommencera à courir à l'issue de la période de suspension, à savoir à compter du 1^{er} juillet 2020.

d. Quelles sont les exceptions à la suspension des contrôles sur place ?

La suspension des interventions sur place ne s'applique pas aux cas ci-après :

- en matière de vérification générale ou de tout autre contrôle sur place, lorsqu'il est constaté un comportement fiscal suspect de la part du contribuable, à savoir toute attitude laissant présumer une manœuvre frauduleuse visant à se soustraire au paiement de l'impôt ou à minorer son montant ;
- en ce qui concerne la validation des crédits de TVA notamment pour le cas d'entreprises à risque élevé, conformément aux dispositions de l'article 149 bis du CGI ou lorsque l'entreprise en exprime la demande ;
- pour ce qui est des constatations et validations des avaries prévues à l'article L 8 ter du LPF, lorsque le contribuable en exprime la demande ;
- et de manière générale à toutes les interventions à la demande expresse du requérant.

2- LE REPORT DU DÉLAI DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS STATISTIQUES ET FISCALES SANS PÉNALITÉS EN CAS D'ACQUITTEMENT DU SOLDE CORRESPONDANT

a. Comment obtenir le report du délai de dépôt des DSF ?

Le délai de dépôt des déclarations statistiques et fiscales (DSF) est fixé au 15 mars de chaque année. Au regard des difficultés rencontrées par les entreprises à souscrire cette déclaration dans

ce délai, dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19, ce délai peut être prorogé sans donner lieu à l'application des pénalités à la demande du contribuable.

La demande ainsi formulée est adressée à son chef de centre de rattachement ou au Directeur des Grandes Entreprises pour les contribuables relevant de cette structure.

b. Quelles sont les conditions pour bénéficier de la dispense des pénalités suite report du délai de dépôt des DSF ?

Seuls peuvent bénéficier de la dispense de pénalités, les contribuables ayant acquitté le solde de l'impôt sur les sociétés (IS) au 15 mars 2020.

En conséquence, en cas de non-paiement du solde au 15 mars 2020, les services appliquent l'amende pour dépôt tardif de la DSF prévue à l'article L 99 du LPF.

c. Quel est le sort des amendes émises avant la consécration de ce report ?

Avec la mesure de dispense des pénalités accordée, celles des entreprises à qui des pénalités ont été appliquées verront celles-ci purement et simplement annulées. Pour celles qui les ont déjà acquittées, elles bénéficieront d'un crédit d'impôt à due concurrence, reportable sur leurs paiements futurs.

d. Quelle est la durée du report accordée ?

Le report sollicité ne peut dépasser la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2020, à savoir le 30 juin 2020.

3- SUSPENSION OF TAX COLLECTION PROCEEDINGS ON COMPANIES DIRECTLY AFFECTED BY THE CRISIS

a. Eligible companies?

Only companies in the sectors directly affected by the COVID-19 crisis shall benefit from the deferrals and moratoria. The sectors include tourism (hotels, accommodation and travel agencies), and transportation and related activities.

Requests for moratoria submitted by companies affected by the crisis but who do not belong to the abovementioned sectors will be assessed on a case-by-case basis.

b. What is the period concerned?

The period of deferment or moratorium of payment granted to companies directly affected by the Covid-19 crisis is defined on a case-by-case basis.

c. What are the consequences of the measure?

The granting of a moratorium or deferment of payment shall entail suspension of all recovery measures provided for in the Tax Procedure Book, including those initiated before the crisis broke out.

The moratorium granted to companies affected by the crisis entitles them to the issuance of a tax clearance certificate valid for one month, per the provisions of section M 94 of the Manual of tax procedures.

d. What are the application modalities?

To benefit from a moratorium or deferment of payment, a request must be addressed to the Director-General of Taxes (DGT). Such requests must comply with the conditions of style and substance set out below:

Conditions of style:

- be signed by the claimant or his representative;
- mention the nature of the taxes, the year of issuance and the reference of the tax collection notice;
- indicate the schedule requested for the settlement of the debt.

Conditions of substance:

- be supported by elements justifying the taxpayer's belonging to one of the above-mentioned sectors;
- be supported by elements justifying the impact of the health crisis on the financial situation of the company, when the from the 1st of April to company does not belong to the above-mentioned sectors.

4- LE SOUTIEN À LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES À TRAVERS L'ALLOCATION SPÉCIALE DE FCFA 25 MILLIARDS, POUR L'APUREMENT DES STOCKS DE CRÉDITS DE TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE EN ATTENTE DE REMBOURSEMENT

Afin de soutenir la trésorerie des entreprises, une enveloppe spéciale de FCFA 25 milliards est allouée au remboursement des crédits de TVA. Cette enveloppe spéciale vient s'ajouter à celle initialement provisionnée de 72 milliards dans le budget de l'Etat au titre de l'exercice 2020.

5- DEFERRAL OF THE DEADLINE FOR PAYMENT OF THE REAL ESTATE TAX FOR THE 2020 FISCAL YEAR TO THE 30TH OF SEPTEMBER 2020

The deadline for payment of the real estate tax, set on the 30th of June yearly under the provisions of section 579 (1) of the GTC, is postponed to the 30th of September 2020.

Notwithstanding the postponement of the due date for payment of the real estate tax, the distribution of pre-filled tax returns which serve as the basis for payment of this tax may commence at the beginning of the month of June.

6- LA DÉDUCTIBILITÉ TOTALE POUR LA DÉTERMINATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DES DONS ET LIBÉRALITÉS CONSENTIS PAR LES ENTREPRISES POUR LA LUTTE CONTRE LE COVID-19

a. Quelles sont les dons et libéralités concernés par la mesure ?

Seuls sont entièrement déductibles pour la détermination de l'impôt sur les sociétés, les dons et libéralités consentis par les entreprises à l'Etat ou ses démembrements dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

b. Quel est le traitement fiscal des dons accordés au profit d'autres organismes ?

S'agissant des dons effectués au profit d'autres organismes, leur déductibilité demeure encadrée par les dispositions de l'article 7 A-5 du CGI.

7- EXEMPTION FROM TOURIST TAX FOR THE REMAINDER OF THE 2020 FINANCIAL YEAR

a. What is the period covered by this measure?

This measure applies to the tourist tax due from the 1st of March 2020 until the end of the 2020 fiscal year.

However, where the tourist tax has been collected from the 1st of March 2020, it must be repaid and the proceeds remain definitively acquired by the Treasury insofar as it is a consumption tax which is borne by the customer.

b. What is the impact of this measure on invoices for hotel accommodations?

The said tax shall no longer be included in invoices of hotel accommodations in the course of the period mentioned above.

8- L'EXONÉRATION DE L'IMPÔT LIBÉRATOIRE ET DE LA TAXE DE STATIONNEMENT POUR LES TAXIS ET LES MOTOS TAXIS AINSI QUE DE LA TAXE À L'ESSIEU AU TITRE DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2020

a. Quelles sont les mesures prises pour soutenir le secteur du transport ?

- pour les taxis et motos taxis : l'exonération de l'impôt libératoire et de la taxe de stationnement dus au titre du deuxième trimestre de l'exercice 2020 ;
- pour les véhicules automobiles de charge utile au moins égale à trois tonnes : l'exonération de la taxe à l'essieu due au titre du deuxième trimestre 2020.

b. Quelle est la durée de ces exonérations ?

Ces exonérations se limitent au deuxième trimestre de l'exercice 2020 (du 1er avril au 30 juin). Cette période pourrait toutefois être étendue au reste de l'année 2020 en fonction de l'évolution de la crise.

c. Quel est le sort des prélèvements ci-dessus déjà acquittés par les transporteurs au titre du 2ème trimestre 2020 ?

Les transporteurs ayant déjà acquitté les prélèvements ci-dessus visés au titre du deuxième trimestre de l'exercice 2020 bénéficient d'un crédit d'impôt à concurrence des paiements effectués. Ces crédits sont imputables sur les paiements futurs dus par ces contribuables.

9- EXEMPTION FOR THE SECOND QUARTER FROM THE FLAT-RATE TAX AND MUNICIPAL TAXES FOR THE BENEFIT OF FOOD RESELLERS

a. Which are the taxpayers concerned?

Only petty food retailers popularly referred to as «buyam sellam» are concerned by this measure. This refers to those under the global (discharge) tax fiscal regime and who sell foodstuff in markets. Dealers in foodstuff under the simplified or actual tax assessment scheme are not eligible for these exemptions.

b. Which are the taxes and duties concerned?

Petty foodstuff retailers shall be exempt from the following levies:

- the discharge (global) tax;
- market levies, except for rents paid to councils for the rental of shops.

c. What happens if the taxes mention above have already been paid over the said period

Foodstuff retailers who have already paid the above-mentioned levies for the second quarter of the 2020 fiscal year shall be granted a tax credit to be claimed on their future payments.

SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Accompagnement fiscal des entreprises de production et de transformation locale contre la pandémie de la COVID-19

MISE EN ŒUVRE

- Du 1er avril au 30 juin 2020, les PME ont été dispensées de toutes les interventions sur place (vérifications générales de comptabilité, contrôles ponctuels, contrôles inopinés, droit d'enquête, droit de constatation physique des stocks et droit de visite ;
- le délai de dépôt des DSF des PME a été reporté au 30 juin 2020, à la condition que ces dernières aient acquitté leur solde IS au 15 mars 2020 ;
- octroi aux PME, d'un moratoire ou d'un différé de paiement de leurs impôts et taxes ;
- accélération des contrôles de validation des crédits de TVA des PME et accélération des diligences nécessaires pour le remboursement effectifs de ces crédits ;
- report du délai de paiement de la taxe sur la propriété foncière des PME au 30 septembre 2020.

RESULTATS

- Soutien de la trésorerie des PME ;
- allégement des charges fiscales des PME ;
- simplification des procédures fiscales des PME.



Henry Joseph **BIWOLE ELANGA**

Cadre DAG



COVID-19 L'EFFECTIVITÉ DE LA RIPOSTE À LA DGI

Dans la lutte que le monde entier et le Gouvernement de la République du Cameroun mènent contre la pandémie de covid-19, la Direction Générale des Impôts, sous la houlette de Monsieur MOPA Modeste FATOING a été avant-gardiste.



En effet, dès mi-mars 2020 après la déclaration de la funeste ma-ladie, un comité de veille et de riposte a été créé au sein de la DGI : « Pool de Suivi et de Gestion Interne du Covid-19 ». Ce groupe de travail, chapeauté par Madame DZOZONG Thérèse, Directeur des Affaires Générales, a pour objectifs entre autres, la sensibilisation des personnels de la DGI sur la prévention de la maladie, le suivi de l'état sanitaire des personnels infectés, l'effectivité du respect des mesures barrières dans les différentes régions fiscales et les services centraux, la constitution d'une banque de données chiffrées relatives au fléau...

Pour ce faire, quatorze sous-pools de suivi correspondant aux centres régionaux des impôts ont été créés et transmettent les informations relatives à la pandémie aux fins de leur centralisation au niveau du pool central de suivi. Ces renseignements communiqués quotidiennement concernent le degré d'observance des mesures barrières, le nombre de personnes infectées, le niveau de prise en charge et les foyers



déclarés nécessitant des mesures d'anticipations à l'intard des tests des personnels.

Le management de la DGI soucieux de préserver le capital santé de tout le personnel, a par ailleurs impulsé la production des roll-up dans les deux langues officielles et présentant les mesures barrières à respecter, destinés à toutes les circonscriptions fiscales ; de même, que la mise à disposition de toutes les structures centrales et déconcentrées d'un budget pour la riposte a été effective. Il a par ailleurs été installée une cabine de désinfection à l'entrée du bâtiment principal de la Direction Générale des Impôts. Le dépistage massif de l'ensemble des personnels dans les locaux de la DGI tant au niveau central et déconcentré a également été effectif.

La Mutuelle Nationale des Personnels de la Direction Générale des Impôts (MUNDI) quant à elle a apporté sa contribution en fournissant plus de 16 000 masques de protection à l'ensemble des personnels.

Par ailleurs, des mesures spécifiques ont été prises telles que la réduction du format des réunions statutaires à 15 personnes en salle 300, l'installation du dispositif de visio conférence qui a permis de rallier les régions

fiscales du grand nord, du littoral et de l'ouest à la salle de conférence de la DGI pour la poursuite du pilotage efficace des activités ; le suivi serré des cas positifs en relation avec le corps médical, la désinfection impérative des bureaux ayant enregistré des cas de contamination, le test immédiat et le confinement des autres occupants exposés. Tous ces efforts déployés d'une manière continue depuis le 23 mars 2020 ont permis d'avoir les résultats suivants :

- 43 personnels testés positifs au Covid-19 ;
- 42 guérisons confirmées par un deuxième test négatif ;
- 01 décès (dans le littoral 1) ;
- 04 structures épargnées jusqu'ici (CRIA, CRIEN, CRIN et CRINO) ;

L'ancrage de la culture préventive dans notre administration, commandé par le DGI et encadrée par le pool de suivi et de gestion de la pandémie, nous a permis d'éviter le pire, malgré les rapports de proximité entre nos personnels et les usagers, intrinsèques aux métiers fiscaux. Ce tableau encourageant invite à redoubler de vigilance pour barrer définitivement la route à la terrible pandémie.

Vivement que ce combat soit personnel, chacun devant rompre la chaîne de transmission à son niveau !

Mobilisation des ressources fiscales : la DGI résiliente sur les 9 premiers mois de l'exercice 2020

Au 30 septembre 2020, la trajectoire des ressources mobilisées met en exergue la résilience de l'administration fiscale en dépit de la pandémie de covid-19 et confirme l'efficacité des mesures mises en œuvre pour optimiser le rendement des services fiscaux ainsi que des perspectives positives pour le reste de l'exercice 2020.

Des réalisations en dépassement de l'objectif et en hausse en glissement annuel

Sur la période janvier-septembre 2020, FCFA 1 376,4 milliards de recettes fiscales non pétrolières ont été recouvrés par la DGI sur un objectif loi de finances de FCFA 1 305,4 milliards, soit un taux de réalisation de 105,4%. En glissement annuel, les performances au 30 septembre 2020 sont en hausse de FCFA + 50,7 milliards en valeur absolue et de +3,8% en valeur relative.

Sur le 2^{ème} trimestre 2020 qui a coïncidé avec la crise sanitaire de la covid-19, sur un objectif initial de la loi de finances de FCFA 499,2 milliards, FCFA 411,1 milliards ont été effectivement mobilisés par la DGI, soit un retrait de FCFA 88,1 milliards et un taux de réalisation de 82,3%. C'est du reste à juste titre que les autorités ont, dans le cadre du collectif budgétaire, ramené l'objectif annuel 2020 de la DGI de FCFA 2 103,0 milliards à FCFA 1 724,8 milliards. Ainsi, par rapport à l'objectif révisé du 2^{ème} trimestre 2020 de FCFA 377,6 milliards, le taux de réalisation est de 105,8%.

Des résultats positivement impactés par les réformes mises en œuvre

Les résultats de la DGI au titre des neuf (09) premiers mois de l'année en cours confirment la résilience de l'administration fiscale camerounaise face à la crise sanitaire mondiale. Ces bonnes performances s'expliquent par plusieurs facteurs notamment :



- les réformes d'organisation des services mises en œuvre à l'instar de la segmentation des circonscriptions fiscales des villes de Yaoundé et Douala avec la mise en place d'un deuxième centre régional des impôts pour chaque ville ;
- les mesures fiscales nouvelles consacrées par la loi de finances pour l'exercice 2020, notamment de la transaction spéciale sur les impositions contestées et arriérés fiscaux, des droits d'accises sur les bouquets des programmes et contenus audiovisuels numériques et des droits de timbre ;

- la hausse de rendement de l'IS non pétrolières de **FCFA 15,4 milliards (+5,6%)** du fait de la bonne tenue des soldes annuels payés au 1^{er} semestre 2020 ;
- la bonne tenue des droits d'accises, en augmentation de **FCFA 31,1 milliards (+27,0%)** du fait notamment de l'application intégrale de la réforme dès le début de l'exercice 2020, et de l'élargissement desdits droits aux bouquets des programmes numériques ;
- un meilleur suivi des grands comptes par la DGE limitant les effets d'aubaine du fait de la crise sanitaire.

Des perspectives positives sur le 4^{ème} trimestre en dépit de la persistance du risque sanitaire

Au titre du 4^{ème} trimestre 2020, **FCFA 419,4 milliards** sont attendus de la DGI en termes de recettes fiscales non pétrolières et **FCFA 30,5 milliards** d'impôt sur les sociétés pétrolières. Ces projections demeurent exposées à de nombreux risques à savoir :

- la persistance de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Extrême-Nord et de l'Est avec ses conséquences sur le rendement attendu des centres régionaux des impôts concernés et des secteurs d'activités affectés ou sinistrés (brassicole, forestier, agro-industriel, cimenterie, téléphonie mobile, transport, etc.) ;
- la persistance du risque sanitaire lié à la pandémie de covid-19.

Des stratégies de mobilisation des recettes du 4^{ème} trimestre

Le suivi des mesures nouvelles consacrées par la loi de finances pour l'exercice 2020, notamment la transaction spéciale sur les impositions contestées et arriérés fiscaux, les droits d'accises sur les bouquets des programmes et contenus audiovisuels numériques et les droits de timbre ;

- l'apurement des arriérés au 31 décembre 2019 et des prises en charge 2020 ;
- l'optimisation de la fiscalité sur l'exécution du budget de l'Etat et des entités publiques ;
- le suivi resserré des structures opérationnelles majeures.



Les résultats de la DGI au titre des neuf (09) premiers mois de l'année en cours confirment la résilience de l'administration fiscale camerounaise face à la crise sanitaire mondiale.

Max NOMO

Roland ATANGA: The Tax administration yet again leases out one of its best

The Public sector, private practice and international organisations have in recent years, made it a point of honour to call upon the services of the finest the tax administration has to offer.

This time around, the International Monetary Fund came calling. « Du déjà vu » right as the French would say? And at the receiving end was one of the finest breeds in our administration; Mr ATANGA FONGUE Roland, former head of the legislation and international tax affairs division.

As a matter of fact, with effect from the month of October 2019, The International Monetary Fund, within the framework of its technical assistance, appointed Mr Roland ATANGA as resident Tax Administration adviser to the Ministry of Finance and Budget in the republic of Chad.

In his new duty post, Mr Roland ATANGA is in charge of supporting the daily structural and functional modernization process of the administrations in charge of revenue collection (tax and customs) in his new country of residence.

On a practical level, this involves implementing actions validated bilaterally between the Chadian State and the IMF within the framework of the Revenue Mobilization Trust Fund (RMTF) Program, in particular the strategic, structural and functional strength-

ening of these two administrations, which are the main providers of public revenue.

To those who know the man and are aware of his credentials, this new assignment comes as no surprise.

Professionally, Mr ATANGA has had a taste of nearly all tax functions from audit (head of an audit brigade at the large tax office) to compliance (Head of Medium size Taxpayers Offices in Douala and Yaounde and Regional Chief of the Centre Regional Tax Office) and finally policy (Head of the Legislation and International Tax Affairs Division).

In the latter role, he was among the fray of persons the Director general counted upon and regularly so, to help realise the gargantuan modernisation efforts of our tax department.

Academically he boasts of many feathers to his cap. Besides being a graduate of the french and Cameroonian National Schools of Administration, he is a holder of PhD in public law.

Our administration remains ever grateful for all his endeavours and wishes him all the best for the future.



Bertrand EBUNE
Inspecteur principal des Impôts



Marques d'affection du DGI



Une réaction du désormais fonctionnaire international



Cadeaux souvenirs en pleine détente



Ambiance conviviale



Bon appétit Mesdames et Messieurs



Bon appétit Mesdames et Messieurs



Symbiose totale au restaurant le KAJAZONA à Bastos

OUMAR ALI

INSPECTEUR PRINCIPAL DES IMPÔTS

Nouveau Secrétaire Général du MINMIDT

Le nouveau patron administratif prend les commandes de l'un des postes stratégiques du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT).

On peut dire que l'année 2020 sourit à OUMAR ALI, lui qui, en février, a été reconduit au poste de Chef de Division du Contentieux de la Direction Générale des Impôts, poste qu'il a occupé depuis janvier 2014. Quatre mois plus tard, il est nommé Secrétaire Général au MINMIDT à la faveur du Décret du Président de la République N°2020/353 du 30 juin 2020 portant nomination des Secrétaires Généraux dans certains départements ministériels. Le 08 juillet 2020, OUMAR ALI est officiellement

installé par le Chef de département Gabriel DODO NDOKE. La cérémonie d'installation s'est déroulée dans la salle de Banquet de la Chambre de Commerce, de l'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat.

C'est donc à cet homme habitué aux challenges qu'échoit désormais la mission de coordonner l'action de l'administration centrale et des services déconcentrés du MINMIDT. Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), Inspecteur principal des Régies financières (impôts),

OUMAR ALI connaît l'étendue des défis à relever. Les nombreux dossiers sont relatifs entre autres à l'élargissement de l'assiette fiscale via la promotion de l'investissement privé dans le secteur minier, le suivi/évaluation efficace des projets d'exploitation d'envergure (fer de Mbalam et akom 2, l'or de colomines, rutile à akonolinga, beauxite à minimartap, cobalt-nickel-manganèse à lomié...), la finalisation du plan directeur d'industrialisation ainsi que la mise en œuvre de la stratégie de restructuration d'ALUCAM et l'aboutissement du Décret d'application du nouveau code minier qui accorde une place de choix aux collectivités territoriales décentralisées.

Du pain sur la planche pour ce quadragénaire, qui devra faire ses preuves dans la haute administration. OUMAR ALI a des atouts qui lui permettront de relever ces défis. Il compte capitaliser l'expérience acquise durant 18 ans de service à la DGI au cours desquelles

l'on retient de lui les faits tels que la célérité dans le traitement des dossiers contentieux et le pilotage des projets phares notamment la digitalisation des procédures contentieuses ainsi que la réalisation du guide de l'utilisateur en matière de contentieux fiscal.





Les félicitations des collègues



Les derniers échanges souvenirs

Pour le Directeur Général des impôts, la nomination de OUMAR ALI est une grande satisfaction. Sans nul doute qu'il sera à la hauteur des tâches à lui confiées.



Les remerciements du SG

Pour le Directeur Général des impôts, la nomination de OUMAR ALI est une grande satisfaction. Sans nul doute qu'il sera à la hauteur des tâches à lui confiées. Le natif de Kousséri dans la région de l'Extrême-nord est un joueur percutant qui réunit toutes les qualités qu'un manager attend d'un collaborateur notamment l'efficacité, la loyauté, la disponibilité, la discipline, l'engagement et la discrétion.

Le vendredi 03 juillet 2020 au restaurant le kajazoma au quartier Bastos à Yaoundé, la famille des impôts s'est réunie autour d'un repas pour lui dire au revoir de la plus belle manière. Un moment empreint d'émotion et ponctué de témoignages, de remerciements et de diverses manifestations d'affection. Au cours de cette cérémonie, OUMAR ALI, marié et père d'enfants, a reçu de nombreux cadeaux. Outre un joli bouquet de fleur, il lui a été offert un trophée, symbole de grandes victoires réalisées à la DGI, une horloge, un porte document estampillé. Autant de présents qui symbolisent les valeurs professionnelles devant le guider dans sa nouvelle aventure.

Pascale EBONGUE B.



Présence remarquable des collaborateurs



Mot très suivi du DGI



Le nouveau SG et ses ex-collaborateurs

ARTHUR ABONDO EKOUMOU

INSPECTEUR PRINCIPAL DES IMPÔTS

Promu Directeur des opérations de la dette et financements à la CAA.

Inspecteur Principal des Impôts, Arthur Abondo Ekoumou a été nommé Directeur des opérations de la dette et des financements à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) à l'issue des travaux de son Conseil D'administration tenu le 23 mai 2020. Une belle promotion célébrée à travers un déjeuner offert au Hilton hôtel de Yaoundé le vendredi 3 juillet 2020 par le Directeur Général des Impôts.

A 42 ans, ce natif de la région du Sud, département de dja et Lobo devient ainsi le tout premier directeur à ce poste. Discret et d'un pas assuré, cet Inspecteur principal des Impôts aura fait toutes les classes de la Direction Générale des Impôts : Inspecteur Gestionnaire au CIME-Ydé, vérificateur à la DGE (foret, pétrole, eau 2009), chef cellule de



gestion et de suivi (Secteur banques, assurances, TIC 2014), puis chargé d'études à la Division des Etudes, de la planification et des réformes fiscales de 2017 jusqu'à sa nomination. Titulaire de nombreux diplômes et divers certificats de formations suivies partout dans le monde, cet ancien pensionnaire de l'Institut des Relations Internationales (IRIC), spécialiste reconnu par le fonds monétaire international dans le financement des projets est un économiste de pure souche option finances qui rentre dans le cercle très restreint des responsables du portefeuille de l'Etat en matière de dette publique. Calme et réservé, très souvent dans l'ombre, il puisera sans nul doute dans cette riche carrière passée à la DGI pour mener à bien ses nouvelles fonctions aux côtés du Directeur Général, un autre ancien de la Maison DGI.

François MVO MVO



Le témoignage constant de la Hiérarchie



La reconnaissance du nouveau Directeur



L'encadrement continu du nouveau promu

ADMINISTRATION CENTRALE



MEYONG ABATH Roger
Chef de l'Inspection des Services
des Impôts



MENGUELE Jean Paul
Directeur des Grandes Entreprises



TOCKE Adrien Terence
Chef de la Division des Etudes, de la
Planification et des Réformes Fiscales



Faycal ABDOULAYE
Chef de Division de la Législation et
des Relations Fiscales Internationales



TAMBI Agnès EGBE épouse TANYI
Chef de Division des Statistiques, des
Simulations Fiscales et de L'Immatriculation

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

DECRET N° 2020/0884, PM DU 25 FEV 2020
portant nomination de responsables au Ministère des Finances.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
- Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
YISA	
07 FEV 2020	000023
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC	

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DECRETE :

Article 1^{er}. - Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après au Ministère des Finances (**Direction Générale des Impôts**):

I - INSPECTION DES SERVICES DES IMPOTS

Chef d'Inspection : Monsieur **MEYONG ABATH Roger**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), Matricule 567 305-W, précédemment Directeur des Grandes Entreprises, en remplacement de Monsieur MENGUELE Jean Paul, muté.

II - DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES

Directeur : Monsieur **MENGUELE Jean Paul**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), Matricule 561 809-0, précédemment Chef de l'Inspection des Services des Impôts, en remplacement de Monsieur MEYONG ABATH Roger, muté.

III - DIVISION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION ET DES REFORMES FISCALES

Chef de Division : Monsieur **TOCKE Adrien Terence**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), Matricule 572 462-Y, précédemment Chef de la Division des Etudes, de la Planification et des Réformes Fiscales par intérim.

IV – DIVISION DE LA LEGISLATION ET DES RELATIONS FISCALES INTERNATIONALES

Chef de Division : Monsieur **Fayçal ABDOULAYE**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), Matricule 593 689-V, précédemment Chef de la Cellule de la Législation Fiscale, en remplacement de Monsieur ATANGA FONGUE Roland, admis en détachement.

V – DIVISION DES STATISTIQUES, DES SIMULATIONS FISCALES ET DE L'IMMATRICULATION

Chef de Division : Madame **TAMBI Agnès EGBE**, épouse **TANYI**, Inspecteur des Régies Financières (Impôts), Matricule 547 789-R, précédemment Chef du Centre Régional des Impôts du Littoral Extérieur, en remplacement de Madame AGBOR Dorothy NKOGKO, épouse NKOM NDUM, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
VISA	
07 FEV 2020	000023
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC	

YAOUNDE, le 25 FEV 2020

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,



Joseph DION NGUTE

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUETES

COPIE CERTIFIEE CONFORME

DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES



ALI ALHADJI ABBA
Coordonnateur des Cellules
de Gestion et de Suivi



FONYUY BERNSAH Fidelis
Coordonnateur des Brigades
de Contrôles



EVINA EYA Pierre Paul
Receveur

SERVICES DÉCONCENTRÉS

CENTRES RÉGIONAUX DES IMPÔTS

CENTRE RÉGIONAL
DES IMPÔTS DE
L'ADAMAOUA



OTSENG Jean Claude Edouard
Chef de Centre Régional

CENTRE RÉGIONAL DES
IMPÔTS DU CENTRE I



AMADOU Mohaman
Chef de Centre Régional

CENTRE RÉGIONAL DES
IMPÔTS DU CENTRE II



BICKOE Daniel Hyppolite
Chef de Centre Régional

SERVICES DÉCONCENTRÉS

CENTRES RÉGIONAUX DES IMPÔTS

CENTRE RÉGIONAL DES IMPÔTS DU CENTRE EXTÉRIEUR



**FOSSO TCHUANKAM Rose Claire
Armelle Martine Epse MBAMFON**
Chef de Centre Régional

CENTRE RÉGIONAL DES IMPÔTS DE L'EST



OUMAROU WADJONRE
Chef de Centre Régional

CENTRE RÉGIONAL DES IMPÔTS DE L'EXTRÊME-NORD



HAMADOU SOUAIBOU
Chef de Centre Régional

CENTRE RÉGIONAL DES IMPÔTS DU LITTORAL I



AKONO Jean Martial
Chef de Centre Régional

CENTRE RÉGIONAL DES IMPÔTS DU LITTORAL II



HAMIDOU BOUBA ADJI
Chef de Centre Régional

CENTRE RÉGIONAL DES IMPÔTS DU LITTORAL EXTÉRIEUR



LYONGA EDWIN ESUKE
Chef de Centre Régional

SERVICES DÉCONCENTRÉS

CENTRES RÉGIONAUX DES IMPÔTS

CENTRE RÉGIONAL
DES IMPÔTS DU NORD



MBARGA Ignace Blaise
Chef de Centre Régional

CENTRE REGIONAL
DES IMPÔTS DU NORD-
OUEST



FIEKFU Francis
Chef de Centre Régional

CENTRE REGIONAL DES
IMPÔTS DE L'OUEST



NKONO Luc Désiré
Chef de Centre Régional

CENTRE RÉGIONAL
DES IMPÔTS DU SUD



OUSMANOU NASSOUROU
Chef de Centre Régional

CENTRE RÉGIONAL DES
IMPÔTS DU SUD-OUEST



EKWELLE Augusta Clémence
Chef de Centre Régional

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

ARRETE N° 000176 / MINFI DU 26 FEV 2020
Portant nomination de responsables au Ministère des Finances.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la Constitution ;
Vu le décret 2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
VU le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
VU le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 mars 2018,

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les Services Centraux du Ministère des Finances (**Direction Générale des Impôts**). *deconcentrés*

I-DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES

Coordonnateur des Cellules de Gestion et de Suivi : Monsieur **ALI ALHADJI ABBA**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), Matricule 572 289-Z, précédemment Chef de Centre Régional des Impôts du Centre I, poste vacant.

Coordonnateur des Brigades de Contrôle : Monsieur **FONYUY BERNDAH Fidelis**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), Matricule 561 816-P, précédemment Chef de Centre Régional des Impôts du Nord-Ouest, en remplacement de Monsieur AMADOU MOHAMAN, appelé à d'autres fonctions.

Receveur : Monsieur **EVINA EYA Pierre Paul**, Inspecteur des Régies Financières (Impôts), Matricule 586 240-Y, précédemment Receveur des Impôts auprès du Centre des Impôts des Moyennes Entreprises de Douala-Bonanjo, en remplacement de Monsieur BOUNTHE David, appelé à d'autres fonctions.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
000612	27 JAN 2020
PRIME MINISTER'S OFFICE	

II. CENTRE REGIONAL DES IMPOTS DE L'ADAMAOUA

Chef de Centre Régional : Monsieur **OTSENG Jean Claude Edouard**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), matricule 572700-V, précédemment chef de Cellule de Gestion à la Direction des Grandes Entreprises, en remplacement de Monsieur OUSMANOU Nassourou, muté.

III. CENTRE REGIONAL DES IMPOTS DU CENTRE I

Chef de Centre Régional : Monsieur **AMADOU Mohaman**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), matricule 572283-I, précédemment Coordonnateur des Brigades de contrôle auprès de la Direction des Grandes Entreprises, poste créé.

IV. CENTRE REGIONAL DES IMPOTS DU CENTRE II

Chef de Centre Régional : Monsieur **BICKOE Daniel Hyppolite**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), matricule 576249-Z, précédemment Chef de Cellule des Relations Fiscales Internationales, poste créé.

V. CENTRE REGIONAL DES IMPOTS DU CENTRE EXTERIEUR

Chef de Centre Régional : Madame **FOSSO TCHUANKAM Rose Claire Armelle Martine Epse MBAMFON**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), matricule 586548-B, précédemment Chef de cellule de Gestion et de Suivi au Centre Régional des Impôts du Centre I, poste créé.

VI. CENTRE REGIONAL DES IMPOTS DE L'EST

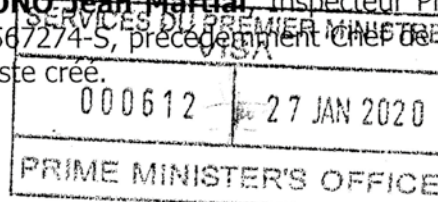
Chef de Centre Régional : Monsieur **OUMAROU WADJONRE**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), matricule 576056-P, précédemment chef de centre Divisionnaire des Impôts de Yaoundé 13, en remplacement de Monsieur KOGE DJANG Charles, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

VII. CENTRE REGIONAL DES IMPOTS DE L'EXTREME-NORD

Chef de Centre Régional : Monsieur **HAMADOU SOUAIBOU**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), matricule 588498-Y, précédemment chef de centre des Moyennes entreprises de Maroua, en remplacement de Monsieur MPOUGOU Jean, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

VIII. CENTRE REGIONAL DES IMPOTS DU LITTORAL I

Chef de Centre Régional : Monsieur **AKONO Jean Martial**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), matricule 567274-S, précédemment Chef de Centre Régional des Impôts du Centre Extérieur, poste créé.



2

IX. CENTRE REGIONAL DES IMPOTS DU LITTORAL II

Chef de Centre Régional : Monsieur **HAMIDOU BOUBA ADJI**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), matricule 567202-E, précédemment Chargé d'Études à la Direction Générale des Impôts, poste créé.

X. CENTRE REGIONAL DES IMPOTS DU LITTORAL EXTERIEUR

Chef de Centre Régional : Monsieur **LYONGA Edwin ESUKE**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), matricule 575959-G, précédemment Inspecteur Vérificateur auprès de la Direction des Grandes Entreprises, poste créé.

XI. CENTRE REGIONAL DES IMPOTS DU NORD

Chef de Centre Régional : Monsieur **MBARGA Ignace Blaise**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), matricule 575986-A précédemment Chef de Sous-brigade des vérifications au Centre Régional des Impôts du Littoral II, en remplacement de Monsieur LIHINACK Josué, appelé à d'autres fonctions.

XII. CENTRE REGIONAL DES IMPOTS DU NORD-OUEST

Chef de Centre Régional : Monsieur **FIEKFU Francis**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), matricule 572298-M, précédemment Chef de Centre des Impôts des Moyennes Entreprises de Bamenda, en remplacement de Monsieur FONYUY Fidelis BERNDAH, appelé à d'autres fonctions.

XIII. CENTRE REGIONAL DES IMPOTS DE L'OUEST

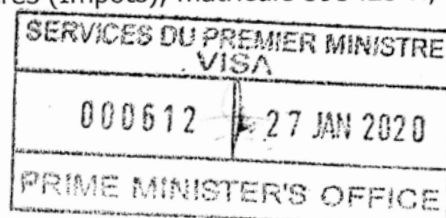
Chef de Centre Régional : Monsieur **NKONO Luc Désiré**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), matricule 559407-Z, en poste.

XIV. CENTRE REGIONAL DES IMPOTS DU SUD

Chef de Centre Régional : Monsieur **OUSMANOU NASSOUROU**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), matricule 586542-M précédemment Chef de Centre Régional des Impôts de l'Adamaoua, en remplacement de Monsieur ETOGO Paul Longin, appelé à d'autres fonctions.

XV. CENTRE REGIONAL DES IMPOTS DU SUD-OUEST

Chef de Centre Régional : Madame **EKWELLE Augusta Clémence**, Inspecteur Principal des Régies Financières (Impôts), matricule 593423-N, en poste.



Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le _____



LE MINISTRE DES FINANCES,


Louis Paul MOTAZE



Félicitations au Chef de l'Inspection des Services



Bienvenue au nouveau DGE



Beaucoup de succès au nouveau Chef de Division du Contentieux



Le Receveur/Recette DGE



Bon vent aux promus



Merci Coordo



Famille impôts

DE PASSASSIONS TECHNIQUES DE SERVICE



| La salle 300 de la DGI accueille les nouveaux directeurs |



Le régional du Sud en poste



Le Chef de Centre Régional des Impôts du Littoral Extérieur installé



L'Est a son nouveau régional



Les Chefs de Centre régionaux du Littoral 1 & 2 en poste



| Le Nord-Ouest et le Nord célèbrent leurs régionaux |



Nous sommes à vos côtés en ces moments difficiles



Vous n'êtes pas d'accord avec
l'impôt que la DGI vous réclame ?
Contester en ligne pour obtenir
une suspension du recouvrement.



www.dgi.cm pour plus d'informations, ou rendez-vous au centre des impôts le plus proche



DGICAM



@DGICAM

➤ Numéro gratuit : 82 00



FOCUS

- STRATÉGIES DE MOBILISATION DES RECETTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 : 46
 - Mesures Fiscales Nouvelles de La loi de finances 2020
 - Mesures d'élargissement de l'assiette et d'optimisation des recettes
 - Mesures sécurisation des recettes
 - Measures to combat international tax fraud and tax evasion
 - Mesures d'amélioration du climat des affaires
 - Socio-economic promotion measures

MESURES FISCALES NOUVELLES DE LA LOI DE FINANCES | 2020

La loi de finances 2020 s'inscrit dans l'agenda de consolidation de nos finances publiques.

Les dispositions fiscales qu'elle consacre rentrent en droite ligne des réformes entreprises pour rendre notre système fiscal plus efficace, plus simple, plus équitable et favorable à la croissance.

Pour l'essentiel, ces mesures nouvelles portent sur l'élargissement de l'assiette (I), la sécurisation des recettes (II), la

lutte contre la fraude et l'évasion fiscales (III), l'amélioration du climat des affaires (IV) et la promotion socio-économique (V).



MESURES D'ÉLARGISSEMENT DE L'ASSIETTE ET D'OPTIMISATION DES RECETTES



L'adaptation de la législation pour la taxation à la TVA du commerce en ligne à travers :

- la soumission à la TVA des ventes de biens et prestations de service effectuées en ligne sur le territoire camerounais à travers les plateformes de commerce électronique, ainsi que les commissions y relatives (**article 127**) ;
- la consécration de modalités simplifiées d'immatriculation, de collecte et de reversement pour lesdites plateformes, à travers des procédures en ligne (**article 149 quater**).

La maîtrise de l'assiette de l'Impôt sur les Sociétés (IS) à travers :

- le réajustement des seuils de déduction des frais de siège, d'études et d'assistance technique, financière et comptable afin d'encourager le recours à l'expertise locale et limiter les risques d'évasion fiscale (**article 7 A**) ;
- la limitation à 10 ans du report des amortissements régulièrement différés en période déficitaire afin de limiter les risques d'optimisation par des reports fantaisistes (**article 7 D**) ;
- l'encadrement des conditions de déduction des provisions pour créances douteuses par l'exclusion de celles couvertes par des garanties réelles et l'exigence de justification de l'engagement des procédures amiables ou forcées à l'encontre du débiteur (**article 7 E**).

L'élargissement du champ d'application des droits d'accises aux bouquets des programmes et contenus audiovisuels numériques. (articles 131 et 142).

L'instauration d'un timbre fiscal spécifique de FCFA 25 000 sur certains documents, à l'instar des requêtes relatives au contentieux fiscal et à la restitution des impôts et taxes, afin de compenser les coûts liés à la digitalisation des procédures de leur délivrance (**articles 470 bis et 557 bis**).

Le renforcement du système d'identification fiscale à travers :

- La consécration de l'exigence de détention d'un identifiant fiscal pour la réalisation de certaines opérations économiques courantes, notamment l'ouverture d'un compte bancaire, la souscription d'un contrat d'assurance, la signature des contrats de branchement ou d'abonnement au réseau d'eau et d'électricité, l'immatriculation foncière et l'agrément aux professions réglementées (**articles L 1 bis et L 100**) ;
- l'extension de l'exigence d'inscription au fichier des contribuables actifs de la DGI aux opérations d'exportation (**article L 2 ter**).

L'ouverture d'une transaction spéciale sur les impositions contestées et les arriérés fiscaux au cours de l'exercice 2020, afin de susciter l'apurement des stocks de ceux-ci (**article XVI^{ème} de la Loi de Finances**).

MESURES DE SÉCURISATION DES RECETTES



L'alignement du régime des amendes sanctionnant certaines obligations spécifiques en matière de droits d'enregistrement sur la nouvelle directive CEMAC, afin de les rendre plus dissuasives (articles 354, 357, 358, 359, 372, 374, 382, 384, 385, 474, 481, 483 et 496).



L'aménagement d'une modalité particulière de perception du Droit de Timbre Automobile (DTA) sur les motocyclettes, consistant en une retenue à la source par les fournisseurs lors des ventes ou la perception par les services douaniers en cas d'importation (article 597 bis).



L'instauration d'une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à FCFA 100 millions en cas de manœuvre frauduleuse visant l'accomplissement d'une obligation fiscale ou l'obtention de documents fiscaux en ligne, afin de sécuriser davantage les recettes fiscales et atténuer les risques de fraude (article L 104 bis).



MEASURES TO COMBAT INTERNATIONAL TAX FRAUD AND TAX EVASION

The improvement of the mechanism for combating illicit transfers of profits in accordance with the international standards emerging from the OECD works under the BEPS program, via :

- The reformulation the filing obligation in respect of transfer pricing (Section 18b) ;
- The clarification of the arm's length principle as a reference in the fight transfer pricing (Section 19 and 19a) ;
- The alignment of the transfer pricing documentation rules with those provided for by international standards (Section L 19a);
- The abolition of the requirement to prove a presumption of profit transfer as a triggering event for requesting the transfer pricing documentation during tax audits (Section M 19a);

- The extension of the time limit for transfer pricing audits from 9 to 12 months (with the suspension of the time limit in case of an international exchange of information, in accordance with international transfer pricing standards (Section M 40).

Strengthening of the sanction regime for certain tax obligations

- The application of a penalty for failure to produce the DF 10 slips annexed to the filing tax return (DF 10), since its introduction by the 2019 finance law, this was not accompanied by a system of penalties in the event of non-compliance (Articles 242 and M 104a);
- The strengthening of penalties for failure to produce a bank guarantee by logging companies. In addition to the suspension or withdrawal



drawal of their logging titles, a lump-sum fine of FCFA five million shall henceforth be applied (Articles 245 and M 101);

- The introduction of a fine against banking institutions that transfer funds abroad without requesting the tax clearance certificate (Section M 105).

MESURES D'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES



La suppression du droit proportionnel d'enregistrement sur les commandes publiques passées par les entreprises publiques afin de mettre en cohérence les dispositions du CGI à celles du nouveau code des marchés ainsi que de la loi de juillet 2017 relatives aux entreprises publiques qui exclut les commandes passées par ces dernières du champ de la commande publique (**articles 343, 543**).

La consécration de la procédure de médiation en matière fiscale, comme mode alternatif de règlement de litiges fiscaux (**articles L 140 bis**).

SOCIO-ECONOMIC PROMOTION MEASURES

- **The strengthening of tax advantages granted** to companies in economically disaster areas, through the exemption of VAT on their inputs and the reduction of 75% of their tax arrears (**Section 121**).
- **The extension of the youth employment promotion scheme** which expired on 31 December 2019 in view of its relevance as a lever in the fight against youth unemployment (**Section 105**).
- **The exemption from VAT of life insurance contracts and commissions with a savings component** in order to promote the mobilization of long-term savings (**Section 128 (13)**).
- **The exemption from excise duties of inputs of products subject to excise duties**, in accordance with the CEMAC Directive of 22 April 2019 on excise duties (**Section 131a**).





I PAY MY
PROPERTY
TAX!

Value x
0,1%

bmo
conseil • FEV. 2019

**“ I AM A RESPONSIBLE CITIZEN
I PAY MY PROPERTY TAX ”**

Politician, Civil Servant, Business Person, Independent, Buy and Sellam, Farmer, Craftsman, Bensikineur, Cameroonian diaspora...

We are all concerned.



LES DEFIS DE 2020

• CONSOLIDATION DES ACQUIS :	54
- Poursuite de l'amélioration de la qualité de service	
- Poursuite de la réorganisation des services : les CDI rénovés Bientôt opérationnels	
• MODERNISATION DE LA DGI :	58
- Inauguration du nouvel immeuble de la DGI	
- Finalisation des travaux de construction du centre de perfectionnement de la DGI	
• PERSPECTIVES 2020 :	60
- E-government : the dgt on the path to modernity	
- Gouvernance fiscale : La nouvelle gouvernance fiscale du Cameroun en action	
- Amélioration du climat fiscal des affaires : Classement Doing Business du Cameroun sur l'indicateur « paiement des impôts », quelle credibilite ?	

Poursuite de l'amélioration de la qualité de service

En 2020, la stratégie sera axée sur les actions ci-après :

- la mise en production du télépaiement des impôts et taxes au profit des grandes et moyennes entreprises ;
- la mise en service de la nouvelle plateforme de déclaration et de paiement des impôts et taxes par téléphone portable (Mobile Tax) au profit des petites et micro entreprises ;
- l'extension de la télé déclaration des impôts et taxes de droit commun aux Centres Divisionnaires des Impôts (CDI) rénovés afin de faciliter l'accomplissement de leurs obligations fiscales par les petites et micro-entreprises ;
- la dématérialisation du timbre fiscal sur toute l'étendue du territoire national avec la couverture intégrale des régions de l'Extrême-Nord, du Nord et du Nord-Ouest à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- la dématérialisation de la procédure d'enregistrement des décisions de justice ;
- la dématérialisation complète du suivi des procédures contentieuses, de contrôle fiscal et de remboursement des crédits de TVA.



Soyez en ligne avec vos impôts



**Le remboursement des crédits
de TVA se fait désormais en ligne**

www.impots.cm pour plus d'informations, ou rendez-vous au centre des impôts le plus proche



DGICAM



@DGICAM

➔ Numéro gratuit : 82 00



Poursuite de la réorganisation des services : les CDI RENOVES Bientôt opérationnels

Pour mieux répondre aux attentes des usagers et optimiser la collecte des recettes fiscales, le Ministre des Finances a réorganisé les Centres Divisionnaires des Impôts (CDI) et les Centres Régionaux des Impôts (CRI).

QUELLES SONT LES GRANDES LIGNES DE LA RÉFORME

1. L'éclatement de certains Centres Régionaux des Impôts (CRI)

- C'est quoi un Centre Régional des Impôts ?

Un Centre Régional des Impôts (CRI) est une structure de coordination et d'animation de tous les services fiscaux situés dans son ressort territorial de compétence.

- Quel est le ressort territorial d'un CRI ?

La compétence territoriale des Centres Régionaux des Impôts s'étend sur l'ensemble des Régions administratives dans lesquels ils sont situés, à l'exception des régions du Centre et du Littoral qui sont subdivisées en plusieurs Centres Régionaux des Impôts.

- Quels sont les Centres Régionaux des Impôts concernés par la réforme ?

L'éclatement des Centres Régionaux des Impôts concerne les Centres Régionaux des Régions du Centre et du Littoral .

2. La fusion de certains Centres Divisionnaires des Impôts (CDI)

- C'est quoi un Centre Divisionnaires des Impôts ?

C'est un service des impôts dans lequel les contribuables qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions accomplissent leurs obligations fiscales. Il s'agit des contribuables relevant du régime simplifié d'imposition ou de l'impôt libératoire.

- Quels sont les Centres Divisionnaires des Impôts concernés par réforme ?

Yaoundé, Douala, Bamenda et Limbé.

QU'EST-CE QUI CHANGE VRAIMENT AVEC CETTE RÉFORME ?

1. Pour les Centres Régionaux des Impôts (CRI)

- le nombre total de Centres Régionaux des impôts passe de 12 à 14 ;
- deux nouveaux Centres Régionaux des Impôts ont été créés dans les Régions du Centre et du Littoral ;
- désormais, les Régions du Centre et du Littoral disposent de trois (3) Centres Régionaux des Impôts tel qu'illustré dans le tableau suivant :

Région du Centre	Centre Régional des Impôts du Centre I
	Centre Régional des Impôts du Centre 2
	Centre Régional des Impôts du Centre-Extérieur
Région du Littoral	Centre Régional des Impôts du Littoral I
	Centre Régional des Impôts du Littoral II
	Centre Régional des Impôts du Littoral-Extérieur

2. Pour les Centres Divisionnaires des Impôts

- Les Centres Divisionnaires des Impôts situés dans les villes de Yaoundé, Douala, Bamenda et Limbé ont été fusionnés et réaménagés pour devenir des Centres Divisionnaires des Impôts Rénovés ;
- Il existe aujourd'hui quatorze (14) Centres Divisionnaires des Impôts Rénovés dont un (01) à Bamenda, un (01) à Limbé, six (06) à Yaoundé et six (06) à Douala.

COMPRENDRE LES CENTRES DIVISIONNAIRES DES IMPÔTS RÉNOVÉS (CDIR)

1. C'est quoi un Centre Divisionnaire des Impôts Rénové (CDIR) ?

Un Centre Divisionnaire des Impôts Rénové est un service informatisé qui permet d'effectuer ses déclarations mensuelles et ses paiements d'impôts et taxes en ligne à travers des outils modernes.

L'organisation et le fonctionnement d'un Centre Divisionnaire des Impôts Rénovés (CDIR) sont similaires à ceux d'un Centre des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME). Par conséquent le CDIR propose aux contribuables un meilleur accompagnement et des services de qualité.

2. Quels sont les avantages d'un Centre Divisionnaire des Impôts Rénové ?

Le Centre Divisionnaire des Impôts Rénové présente 4 principaux avantages :

- une meilleure qualité de service à travers la digitalisation des procédures qui permet un accès 24h/24 à toutes les fonctionnalités fiscales disponibles en ligne ;
- un gain en temps et en argent, dans la mesure où les déplacements sont désormais réduits, les déclarations mensuelles et les dépôts des Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF) sont effectués en ligne ;
- une facilité d'accès aux informations fiscales par les contribuables grâce à la présence d'un service dédié ;
- plus de sécurité pour le paiement des impôts et taxes en utilisant les outils modernes de paiement notamment le mobile tax, le virement bancaire ou le paiement en espèce auprès des guichets des banques.

3. Les nouveaux Centres Divisionnaires des Impôts de Yaoundé et de Douala

Les Centres Divisionnaires des Impôts de Yaoundé et de Douala ont été fusionnés ainsi qu'il suit :

Répartition par Centres Divisionnaires des Impôts		
A Yaoundé	les contribuables du CDI pilote Yaoundé	relèvent du CDI rénové 1
	les contribuables des CDI 2, 5 et 14	relèvent du CDI rénové 2
	les contribuables des CDI 12 et 13	relèvent du CDI rénové 3
	les contribuables des CDI 6, 7 et 7 bis	relèvent du CDI rénové 4
	les contribuables des CDI 8 et 11	relèvent du CDI rénové 5
	les contribuables des CDI 9 et 10	relèvent du CDI rénové 6
Répartition par Centres Divisionnaires des Impôts		
A Douala	les contribuables du CDI pilote Douala	relèvent du CDI rénové 1
	les contribuables des CDI pilote 2 et 10 (zone aéroportuaire)	relèvent du CDI rénové 2
	les contribuables des CDI 11 et carré zone industrielle	relèvent du CDI rénové 3
	les contribuables des CDI 13	relèvent du CDI rénové 4
	les contribuables des CDI 12 et 14 (hors zone industrielle)	relèvent du CDI rénové 5
	les contribuables des CDI Bonaberi 1 et 2	relèvent du CDI rénové 6

Inauguration du nouvel immeuble de la DGI

La Direction Générale des Impôts s'est investie dans l'amélioration des conditions de travail de son personnel par l'accélération des travaux de construction de son nouvel immeuble. Situé entre la rue Narvik et la rue Marechal Foch à Yaoundé, le futur siège de la DGI est un complexe immobilier composé d'un bâtiment central R+11 et 3 sous-sols, soit 15 niveaux, d'un bâtiment secondaire accolé R+4 et 3 sous-sols soit 8 niveaux 2 guérites et une passerelle qui complètent le décor. Son inauguration officielle est envisagée pour l'année 2020 en cours.



Finalisation des travaux de construction du Centre de Perfectionnement de la DGI

L'exécution des actions de formation nécessite aussi l'acquisition d'un cadre décent. Dans cette optique, des travaux de construction d'un espace dédié à cette activité ont été engagés en 2019. Ces travaux visent à rendre opérationnel dès 2020 un site approprié pour l'organisation des formations de masse : le Centre de Perfectionnement de la DGI. A date la réhabilitation du bâtiment devant accueillir ledit centre est achevée, et son équipement en cours. La mise sur pied d'une telle infrastructure appelle une réorganisation des activités de formation, qui va induire la mise en place d'un vivier de formateurs chargés d'animer de manière permanente les formations. Bien plus des partenariats pourront être noués avec d'autres administrations pionnières dans le domaine tel la DGTCFM, ou d'autres écoles spécialisées dans le renforcement des capacités et la formation continue des agents publics tel l'ISMP, ou même des universités.



Dorothy **NGONJANG**

Cadre Contractuel / CELCOM



E-GOVERNMENT : The DGT on the path to modernity

Filing and paying your taxes electronically via www.impots.cm is a reality at the directorate general of taxation which is in adequacy with technological advances in order to improve the quality of service.



Electronic tax filing is a process where tax documents or tax returns are submitted through the internet.

In an effort to maintain a modernized tax administration system, the Directorate General of Taxation is moving towards a computerized tax administration system, or e-filing which is a process where tax documents or tax returns are submitted through the internet; usually without the need to submit any paper return. This online tax system integrates the processes

of registration for tax purposes, tax preparation, tax filing and consequently tax payment. The online tax filing system shortens the time taken to extract data and information on revenue, for instance processing returns and related information from taxpayers, entering tax return data into a database, matching returns against filing requirements, processing tax payments, matching them against assessments, and issuing automatic tax payment slip. To simplify this electronic filing system, the DGT calls upon Taxpayers to first and foremost

create an individual account by providing their Taxpayer Identification Number (NIU), a telephone number and an e-mail address to the Electronic Index Unit (EIU) which will inform on the tax status of each taxpayer by giving his regular tax center, name, Single Identification Number (SIN), main activity. E-filing is done by taxpayers of all specialized centers, of all Medium Size Taxpayer Offices, and Large Taxpayers' Unit.

The DGT launched e-filing and payment in 2014. This procedure was first launched for taxpayers of the Large Taxation Office, but it has now been extended to all the Medium Size Taxpayers Offices and specialized centers. In addition, e-filing has been extended to the registration duties on public tenders, also to deeds of conveyance and the sale of used cars. As a result of this, taxpayers of the Large Taxpayers Office and those of the Medium-size taxpayers' office now have the Tax Clearance Certificate fully automated. This document is henceforth obtained exclusively online via the website of the Directorate General of Taxation www.impots.cm.

The Director General of Taxation through his letter of assessment to his staff on the 25th April, 2018, stated that amongst the medium and long term projects of 2018 fiscal year, one of the strategies to efficiently attain objectives and produce good results will be to rely on and to improve the modernization plan which postulate an improvement in the mobilization of tax revenues through a more innovative approach, and to the broadening of the tax base, the establishment of a more informed tax administration with skilled human resources. In this respect, ICT will be our main center of interest. Therefore,



Les défis de 2020

the main aim of tax reforms at the DGT is on the one hand to achieve higher voluntary compliance and on the other hand to increase in tax revenues.

BENEFITS OF E-FILING TO THE TAX ADMINISTRATION

The aim of introducing electronic filing system in the Department of Taxation is to achieve higher voluntary compliance, to simplify tax processes and make it easy for taxpayers to comply. This enables the DGT to maintain a good reputation with taxpayers even as it widens its tax base. The e-filing system may offer potential benefits to improve administrative compliance efficiency.

The e-filing eases the matching of returns against filing requirements, and also processing tax payments and matching them against assessments. The online tax filing system shortens the time taken to extract data and information on revenue for example: processing returns and related information from taxpayers. Electronic filing saves the DGT time and money since it does not have to process as much mail as it would if everyone sent physical tax forms to the taxation office. E-filing and e-payment allows for a better and safer data storage that can be used to implement a risk management system for auditing and enforcement. Shift from a conventional way of submitting paper forms to earn the public's trust and confidence.

Going electronic makes administrative processes more efficient by freeing staff from unproductive paper shuffling, enabling better taxpayer services. Electronic methods are intended to facilitate tax compliance and decrease direct interaction

with taxpayers. Forms must pass an electronic check from the computer where they are filled out on, and then once the forms are submitted, they are rechecked by the tax administration's software. This greatly minimizes the chances of incomplete forms, which cause processing delays, reaching the DGT.

BENEFITS OF E-FILING FOR TAXPAYERS

E-filing allows an automatic issuance of tax payment slip following the filing of ordinary law tax returns. The online payment benefits taxpayers by allowing them to enter into payment

and consequently submit the correct amount of tax due. It reduces taxpayer frustrations.

E-filing makes it possible to file returns from a taxpayer's home, library, financial institution, workplace, stores without moving or taking them to a tax office. It lowers corruption by reducing face to face interactions.

Finally, a well- designed electronic system can ensure that taxes are collected efficiently and reduce opportunities of corruption; a generally accepted principle is that tax authorities should not handle money directly. Ideally, tax officials should have little direct contact with



agreement while eliminating the need for personal interaction with the revenue center. It cut time and cost and allows taxpayers to comply with tax obligations more easily.

It also simplifies tax processes and makes it easy for taxpayers to comply. It automatically performs basic arithmetic, reducing the likelihood of human error. The inbuilt software in the system has been pre-approved by the relevant tax authority to assist the taxpayers in calculating

taxpayers and so less discretion in deciding how to treat them. That is why the Director General of Taxes in collaboration with the communication units promotes compliance and equity by encouraging taxpayers to file and pay their taxes using the Electronic system. At the same time, the communication unit has made it as a duty to always remind/inform taxpayers via press release through the media, (newspapers and CTV, etc.).

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Fichier national des contribuables

Consulter en ligne le fichier
des contribuables à l'adresse
www.impots.cm



Jean-Marie **EKOBENA O.**

*Inspecteur Principal des Impôts
CEA/DEPRF*



La nouvelle gouvernance fiscale du Cameroun en action

La problématique de la nouvelle gouvernance fiscale pose en filigrane la question de la bonne méthode à mettre en œuvre pour améliorer la collecte des impôts et taxes.

Le mot « gouvernance » est à la mode. Il est même devenu l'un des termes les plus usités dans le discours public, aussi entend-on régulièrement parler de gouvernance d'entreprise, gouvernance démocratique, gouvernance financière et même de gouvernance fiscale. Si ce concept se réfère de manière générale à l'exercice du pouvoir et à la manière dont les règles sont élaborées, décidées, légitimées, mises en œuvre et contrôlées dans une société, la compréhension de ses diverses déclinaisons se conçoit mieux en explorant le champ d'analyse dans lequel chacune se déploie. Aussi, par gouvernance fiscale convient-il d'entendre la capacité de l'État à mobiliser des ressources de manière efficace, transparente, responsable et équitable, afin de lui permettre de mettre en œuvre les politiques et les programmes qui visent à promouvoir son développement économique et social.

Systématisés par la plupart des pays membres de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE) et par les institutions de Bretton Woods, la problématique de la nouvelle gouvernance fiscale pose en filigrane la question de la bonne méthode à adopter, des procédures adéquates à mettre en œuvre, des normes et les

institutions à promouvoir pour améliorer le niveau de collecte des impôts. En somme, la nouvelle gouvernance fiscale s'attèle à trouver des mesures et des stratégies qui encourageront la plus grande captation des ressources publiques, car la hausse de la production de recettes fiscales a des effets induits sur la performance opérationnelle de l'État et par conséquent sur le niveau et la qualité de vie des citoyens.

Au Cameroun, la nécessité d'instaurer une nouvelle gouvernance fiscale a eu une résonance particulière dans la mesure où l'enjeu fondamental réside dans la mise en place d'un dispositif destiné à « réinventer » les stratégies de mobilisation des recettes publiques. A l'observation, bon nombre de principes édictés par cette nouvelle donne managériale sont désormais en œuvre au sein de notre administration fiscale. Grâce à une volonté politique clairement affichée, au dynamisme de l'équipe dirigeante et aux efforts concertés de l'ensemble des agents, les bonnes pratiques en matière de gestion, de vérification et de recouvrement de l'impôt constituent dorénavant le centre de l'activité de l'administration fiscale camerounaise.

En effet, la fiscalité se situe au cœur de la survie de l'État et constitue par conséquent un levier essentiel pour le déve-

loppement, la croissance économique et la lutte contre la pauvreté. De ce fait, l'instauration d'une nouvelle culture dans le processus de collecte de l'impôt s'impose comme une alternative nécessaire et inévitable et comme un paradigme complètement nouveau. Ainsi, en dépit d'un contexte somme toute peu



favorable et des circonstances difficiles, l'administration fiscale camerounaise a pris la mesure des défis que représente l'appropriation de ces bonnes pratiques. C'est pourquoi il est loisible d'observer que notre système fiscal a opéré sa mue, que la modernisation des structures est en marche et que ses modes de fonctionnement ont connu une transformation sans précédent. Il s'agit d'une véritable révolution silencieuse qui est à l'origine des changements d'ampleur illustrant les grands défis à relever.

Le train de réformes conduites avec l'appui des autorités et l'accompagnement des partenaires techniques internationaux produisent déjà leurs effets et des résultats palpables et satisfaisants sont observables depuis cinq ans. Leur point d'ancrage met l'accent aussi bien sur les réformes de politique fiscale (structure de l'impôt), que sur celles relevant de l'administration fiscale.

S'agissant des mesures de politique fiscale, elles portent sur des réformes d'élargissement de l'assiette, de sé-

curisation des recettes, de promotion socio-économique et de renforcement de la coopération internationale. A cet effet, on peut se satisfaire de la mise en œuvre des mesures suivantes : l'adhésion au Forum mondial pour la transparence et l'échange des renseignements et à l'Initiative Inspecteur sans frontière ; l'adoption de mesures visant la rationalisation des dépenses fiscales ; la réforme de l'imposition des biens immobiliers et des impôts directs (IRRP) et indirects (TVA, droits d'accises) ; la refonte du système d'imposition et de perception de la TSPP ; le transfert de la collecte et du reversement du droit de timbre d'aéroport aux compagnies de transport aérien ; l'érection effective des compagnies d'assurance en redevables légaux du droit de timbre automobile et l'introduction du virement comme mode de paiement unique à la DGE, les CSE, les CSI et les CIME.

Quant aux mesures d'administration fiscale, elles ont prioritairement porté sur l'informatisation des procédures.

L'objectif ultime de modernisation des services étant la mise en place d'un système intégré de gestion (SIG), une approche « tout informatique » progressive est privilégiée, qu'il s'agisse des actions de sécurisation des recettes ou d'assistance aux contribuables. Concernant la sécurisation des recettes, les principaux axes de réorganisation des services sont la segmentation en fonction de la taille des entreprises, mais aussi et surtout la prise en compte des risques. Elle s'est traduite par la mise en place d'un nouvel outil d'immatriculation des contribuables appelé IDU et la refonte du fichier des contribuables.

Sur la modernisation des procédures, l'Administration fiscale a amorcé la mise en place progressive de la téléprocédures à la DGE (dès juin 2014) et dans les CIME (CSIEPA compris, dès 2015). Ce chantier se poursuit avec la déclaration en ligne aussi bien de l'enregistrement de la commande publique, des mutations immobilières et mobilières. Pour les contribuables, il s'agit d'une offre de service performante articulée autour de la télé déclaration, l'édition automatisée des attestations de non redevance et la transmission électronique des quittances par l'administration.

En définitive, ces réformes sont une clé de lecture suffisante qui permet d'apprécier l'ampleur des changements intervenus au sein de l'Administration fiscale camerounaise. Au-delà de leur vocation budgétaire, des marges de manœuvre importantes restent à explorer, notamment la poursuite de la lutte contre l'évasion fiscale et le secteur informel, la maîtrise des flux financiers illicites, la lutte contre la tarification des transferts et la limitation des avantages fiscaux inopportuns. La Direction Générale des Impôts a les moyens de faire face à ces nouveaux défis. Nul doute que comme à l'accoutumée, elle restera toujours au rendez-vous de la performance pour s'imposer comme administration pionnière dans la collecte des ressources publiques.



Max **NOMO**

*Inspecteur Principal des Impôts
CE/DEPRF*



Classement Doing Business du Cameroun sur l'indicateur « paiement des impôts » : **quelle crédibilité ?**

L'indice de facilité de faire des affaires est un indicateur conçu par la Banque mondiale en 2003 pour mesurer la réglementation des affaires de près de 190 pays dans le monde et évaluer les progrès accomplis. L'analyse des résultats obtenus par le Cameroun dans cette publication sur l'indicateur « paiement des impôts » met en lumière un contraste entre les scores et les progrès accomplis, en même temps qu'elle questionne la crédibilité de l'évaluation de certaines réformes d'importance.

Un classement perfectible et en contraste avec les progrès accomplis

Le classement du Cameroun dans le rapport doing business relativement au paiement des impôts et taxes au cours des cinq (5) dernières années est perfectible et aux antipodes des progrès mesurables réalisés par l'administration fiscale, notamment en matière de dématérialisation des procédures fiscales.

En effet, selon les récents classements publiés par la Banque Mondiale et la Société Financière Internationale (SFI) en matière de compétitivité fiscale des pays, le Cameroun occupe le 181^{ème} rang sur 190 économies avec un score de 36,3 points sur 100. Cette position est pratiquement stable sur la période 2017-2020 avec de légères variations sur les scores.

Le classement du Cameroun s'expliquerait par les performances du pays sur trois sous-indicateurs à savoir :

- le taux d'imposition des bénéfices des entreprises, jugé relativement élevé (57,7%) comparé à la moyenne dans les pays d'Afrique subsaharienne (47,3%) ;



- le temps moyen requis pour l'accomplissement des obligations fiscales, soit 624 heures par entreprise et par an, contre une moyenne en Afrique subsaharienne de 280,6 heures ;
- le nombre total de paiements d'impôts et taxes à effectuer par une entreprise au cours d'une année évalué à 44 au Cameroun contre 36,6 en Afrique subsaharienne.

L'évaluation ainsi faite contraste fortement avec les avancées opérées par l'administration fiscale camerounaise au cours des cinq (5) dernières années notamment à travers les réformes ci-après :

- la télédéclaration des impôts et taxes de droit commun, de la Déclaration Statistique et Fiscale, de la commande publique et des mutations immobilières et de véhicules d'occasion ;
- l'automatisation de la délivrance de l'attestation de non redevance ;
- la mise en place d'un compte séquestre dédié aux remboursements des crédits de TVA ;
- le remboursement automatique sans contrôle préalable des crédits de TVA

au profit des entreprises relevant du circuit vert ;

- le suivi en ligne des demandes de remboursement des crédits de TVA ;
- la rationalisation des interventions de l'administration fiscale au sein des entreprises sur le principe d'une intervention unique par entreprise et par exercice.

Les conclusions de la Banque mondiale sont d'autant plus discutables que les mêmes réformes ont fait l'objet d'une enquête réalisée par la coopération allemande en 2018, dont les résultats confirment une entière satisfaction des contribuables camerounais.

Dans le même temps, le rapport 2019 de l'Institut National de la Statistique (INS) sur l'évaluation de l'impact des réformes mises en œuvre dans le cadre des recommandations du CBF conclut que sur la période 2009-2018, l'indicateur « Paiement des impôts » est le plus réformateur au Cameroun avec 19 réformes sur un total de 83 adoptées sur les 11 axes d'intervention du CBF, soit 22,9% de l'ensemble des réformes ayant positivement impacté les entreprises. Toutes choses qui poussent à s'interroger sur la crédibilité de la méthodologie du rapport doing business.

Une évaluation peu crédible de certaines réformes majeures

Les scores obtenus par le Cameroun en matière de paiement des impôts et taxes sont peu crédibles au regard des réformes majeures récemment mises en œuvre.

S'agissant du niveau de prélèvement, le taux d'imposition des bénéfices retenu (57,7%) semble ignorer sans explication la baisse de cinq (5) points du taux de l'impôt sur les sociétés, passé de 38,5% à 33% à la faveur de la loi de finances 2015. Une mesure pourtant mise en place sur recommandation d'une autre institution de Bretton Woods, en l'occurrence le Fonds Monétaire International. Cette réforme de politique fiscale s'est notamment traduite par la perte de trois (03) points dans le rapport Doing Business 2017, mettant en doute la cohérence entre le doing business et l'efficacité budgétaire recherchée par le Country Policy and Institutional Assessment (CPIA) 2016 de la même Banque Mondiale dont l'enjeu est la facilité d'accès au crédit pour les pays audités. Rappelons

au passage que la diminution de cinq (5) points du taux de l'IS couplée au relèvement du minimum de perception s'est globalement traduite par une augmentation des recettes fiscales pour le Trésor public.

En outre, l'analyse ne s'attarde pas sur l'impact des régimes dérogatoires en matière d'impôt sur les sociétés au Cameroun dont l'évaluation réalisée en 2017 avec l'appui de la coopération allemande fait ressortir une dépense fiscale de FCFA 84,2 milliards sur la période avec un poids de 14% sur les recettes dudit impôt.

Relativement au temps consacré à l'accomplissement des obligations fiscales, la Banque Mondiale et la Société Financière Internationale (SFI) maintiennent injustement le score du Cameroun à 624 heures par an plus de cinq (5) ans après les avancées enregistrées dans les procédures fiscales, notamment l'introduction de la télédéclaration, en lieu et place du dépôt de la déclaration physique auprès du centre de rattachement et du paiement par virement, en lieu et place du paiement en espèces auprès du receveur des impôts.

En effet la dématérialisation de la déclaration et du paiement a nécessairement une incidence sur le temps consacré par le contribuable à l'accomplissement de ses obligations fiscales, notamment grâce à la suppression des déplacements (soit 12 par an) et l'élimination des files d'attente dans les centres des impôts lors des périodes de dépôt des déclarations.

En ce qui concerne le nombre de paiements, il est paradoxal que les rapports publiés par la Banque Mondiale et la SFI en 2020 persistent à décompter 44 paiements d'impôts et taxes par an au mépris du paiement unique de la taxe à l'essieu consacré par la loi de finances pour l'exercice 2019, en lieu et place du paiement de cette taxe en quatre (4) échéances par le passé, soit une diminution automatique du nombre de paiements, passé de 44 à 41.

La méthodologie de la Banque mondiale est donc perfectible et la suspension récente de la publication du rapport Doing Business par cette institution, suite aux irrégularités constatées dans les données des rapports 2019 et 2020, ouvre de nouvelles perspectives quant aux améliorations susceptibles d'être apportées dans le dispositif d'évaluation de la compétitivité fiscale à l'échelle mondiale.





Acquitter votre Taxe sur la propriété Foncière par téléphone portable

*Simple, rapide, gain de temps et d'argent,
déplacements réduits.*



bmo
consult



INSIDE DGI

- NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE DE LA DGI : 70
 - **Nouveau logo et charte graphique**
 - **Relooking du site web et reseaux sociaux**
- ENQUÊTE DE SATISFACTION : **La DGI à l'écoute des usagers** 72
- MOTIVATION DU PERSONNEL : **Léonce Jules EGNAT, 5 fois distingué meilleur agent** 74
- VIE ASSOCIATIVE DE LA DGI : **Immersion dans les activités de la mutuelle nationale des personnels des impôts (MUNDI)** 75

Corine **BOMA**

CEA/CELCOM



The new logo and the graphic charter

For purposes of graphic coherence in various communication tools, the Directorate General of Taxation has thus acquired a visual identity that clearly characterizes it.

A New visual identity

The corporate identity of a tax administration is the foundation of its communication strategy. A well thought out and designed corporate identity captures the attention of taxpayers and enables the tax administration to distinguish itself from its rivals. But in order to succeed, the corporate identity is expected to be consistent with the products and services offered. The identity needs to reflect the activities, values and objectives of the organisation. This identity is expressed by means of shapes, colors and typographies.

The graphic charter per say

The graphic charter of the DGT consists of graphic standards to be respected concerning: the logo, the fonts, the use of graphic elements, the different color schemes that could be adapted to various types of communication media, the principles of the choice of images, restriction of use and any other identity element in order to ensure visual consistency between the different communication media used. Let's present it:

The Logo

The choice of the features of the logo (shapes, colors, typographies) has significance and a symbolism.



Decoding the shapes and colours

In Cameroon, the star signifies eternity, hope, energy and freedom. The circle is a positive shape. With its perspective effect; it stands for security, protection and trust. It portrays a land of stability, unity, protection and eternity. The crescent implies change, the end and a new beginning. It is the symbol of the sky, the visible and the invisible.

The typography inscribed in the arc circle.

The colors are those of the Cameroon flag considering the nationwide scope of the Directorate General of Taxation. Read with openness, it is a representation of the world and universality. The star demonstrates eternity, hope, energy and freedom. The typography which is part of a wider arc circle is an element in the representation of the world and inspires universality.

The circle is a positive shape with its

perspective effect; it represents security, protection and trust. It is the land of stability, unity, protection, and eternity. It is the land of stability, unity, perfection and eternity.

Meaning of the colours

The colors are those of the Cameroon flag considering the nationwide scope of the Directorate General of Taxation. The original graphic charter of the DGI logo mentions :

- Green represents values and the environmental side
- Red represents grandeur and power
- Yellow represents energy and dynamism

The typography

The typography of the DGI acronym uses the MING font. When used in capital letters in its regular form, it offers better visibility and readability on the various media.

François **MVO MVO**

CEA/CELCOM



Relooking du site web et ouverture aux réseaux sociaux

Dans l'optique de rendre l'information fiscale disponible accessible à tous ses usagers, la DGI a procédé à la refonte de sa plateforme digitale.

En fin d'année 2018, la DGI a engagé une action de refonte de son site internet appelé à être plus responsive et capable de générer des leads. Aujourd'hui, des avancées notables ont été enregistrées avec un taux de fréquentation de plus 40 000 visites par mois. Plus looké, spacieux, aéré, le nouveau site de la DGI présente de nombreux avantages en termes d'accessibilité, de sécurité, de contenus et assure une crédibilité à l'administration fiscale. L'organisation au Cameroun en juin 2019 de la 34^e Conférence Annuelle du Cercle de Réflexion et d'Echanges des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF) aura été un test majeur réussi avec brio.

Désormais les contribuables et le grand public peuvent saisir l'administration fiscale en tout temps. La mise en place des réseaux sociaux traduit le caractère responsive du site. Il constitue une source importante d'informations illimitées et actualisées. D'ailleurs la Foire Aux Questions (FAQ) introduite permet aux usagers de cerner les procédures fiscales. Plus de contrainte de temps pour accéder à l'information et aux services offerts par l'administration fiscale. Désormais la DGI est et reste aux cotés des

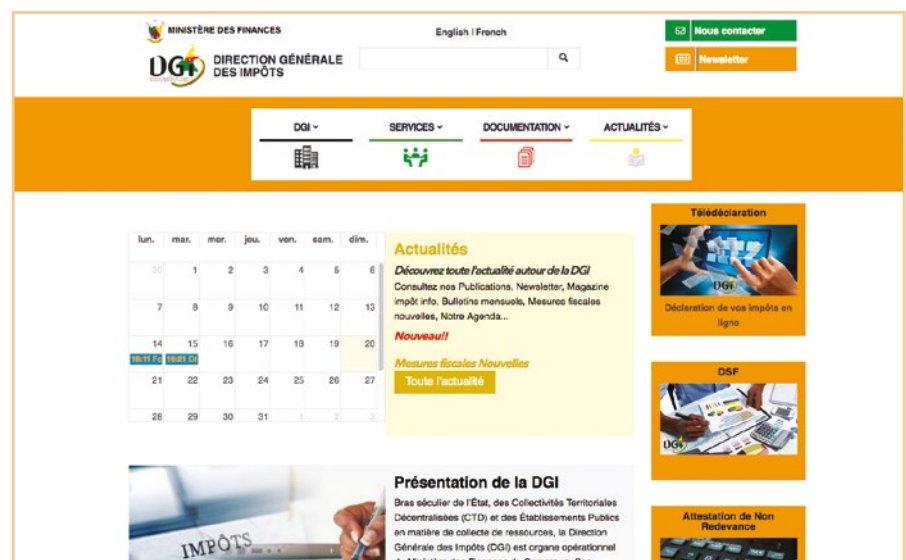
usagers aussi bien sur le triangle national que hors des frontières.

Pour assurer l'implémentation de cet outil moderne de communication, une équipe plurielle mise en place dans le cadre dudit projet a bénéficié des formations spécifiques indispensables à l'animation du site et à l'accompagnement des usagers-contribuables. Disponible dans les deux langues officielles, le nouveau site Web de la DGI, à travers ses menus principaux, est une mine d'informations tant dans la structure organique et fonctionnelle que dans les aspects juridiques, doctrinaux et jurisprudentiels. Les services ne sont pas en reste à l'ère de

la dématérialisation des procédures. Il en va de même des partenaires de la DGI dont la visibilité est établie et reconnue à des fins d'un service de qualité sous le prisme de la simplification des procédures de déclaration et de paiement des impôts et taxes.

Les réseaux sociaux tels que la page Facebook et le compte tweeter sont des nouvelles fenêtres de diffusion d'informations à but fiscal, de sensibilisation et d'accompagnement des créateurs de richesses, des investisseurs potentiels et des partenaires du Cameroun.

Il suffit juste d'un clic à l'adresse **www.impots.cm**.



Marthe Pascale **EBONGUE**

CEA/CELCOM



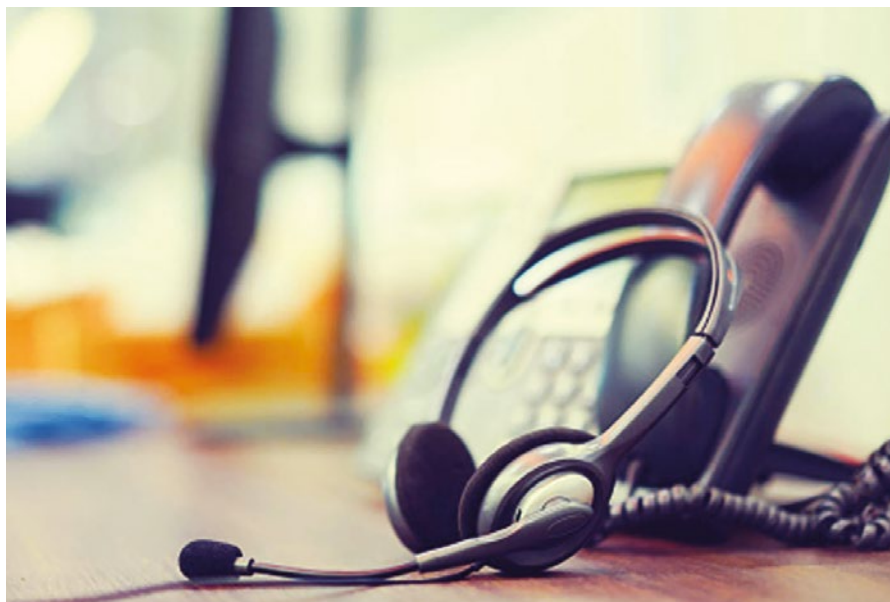
La DGI à l'écoute des usagers

71% des contribuables satisfaits des nouveaux services offerts par l'administration fiscale.

Depuis 2013, dans l'optique d'offrir un service de qualité aux contribuables, la DGI s'est engagée dans un vaste chantier de modernisation et de simplification des procédures fiscales. L'un des points d'orgue de ce chantier est incontestablement la dématérialisation des procédures de déclaration et de paiement des impôts et taxes.

La palette de l'offre de service

A titre d'illustration, l'on peut rappeler l'avènement de diverses télé-déclarations notamment celles des impôts et taxes, de la commande publique, des mutations mobilière et immobilière, du mobile tax 1 & 2 (bientôt opérationnel), l'enregistrement des mutations de véhicules d'occasion et du titre de patente, la délivrance automatique de l'attestation de non redevance, le suivi en ligne des demandes de remboursement des crédits de TVA et des réclamations contentieuses, la dématérialisation prochaine des procédures d'enregistrement des actes judiciaires, la mise en ligne du fichier national des contribuables...



L'on peut ajouter à ce vent de réformes, l'entrée en vigueur de la collecte du timbre automobile par les compagnies d'assurance, l'opérationnalisation effective du paiement en espèce des impôts auprès des guichets de banques...

La valorisation et l'écoute du contribuable

Aussi, la mesure de satisfaction des usagers étant au cœur de la démarche qualité de la DGI, il était nécessaire pour cette administration, à la suite de la mise en œuvre de ces importants travaux fructueux, de mesurer le degré de satisfaction et

les motifs d'insatisfaction des contribuables par rapport aux différentes composantes des offres de services afin de déterminer les actions d'amélioration visant à affiner la qualité de l'offre de service et à toujours apporter de meilleures réponses aux attentes des contribuables.

Pour atteindre ces objectifs, une enquête de satisfaction financée par la Coopération technique Allemande (GIZ) a été menée sur une période de deux mois (juillet-octobre 2018) par le cabinet spécialisé DINA SURVEY conformément aux règles de l'art en

matière de méthodologie.

Evaluation de la satisfaction des contribuables

Au terme de cette enquête, il ressort que dans l'ensemble des services offerts par l'Administration de la DGI, sur un échantillon de 1 390 entreprises, 71% déclarent être satisfaits de la télé déclaration. Les SARL affichent le niveau de satisfaction le plus élevé (53) suivies des entreprises individuelles.

Ces résultats sont certes encourageants, mais en guise d'action d'amélioration visant à relever ce taux, la DGI s'engage à poursuivre la vulgarisation de ce service.

Motifs d'insatisfaction des usagers

Tableau : Répartition des services pour lesquels entreprises sont insatisfaites

Service DGI	Rang	Taux général d'insatisfaction
Assistance pour la clarification du code des impôts	1	52,71%
Assistance pour le remplissage des formulaires/paiement	2	46,68%
Obtention des documents administratifs	3	39,86%
Procédures de remboursement des crédits TVA	4	39,41%
Procédure classique de déclaration	5	37,33%
Procédure de contrôle	6	36,83%
Formalités de délivrance de l'attestation de non redevance	7	30,09%
Formalités de paiement	8	22,96%
Procédure de télé déclaration	9	9,92%

Le tableau ci-dessus révèle que le service le plus perfectible est l'assistance au contribuable relativement à la clarification du Code Général des Impôts avec un taux d'insatisfaction de 52,71%.

Actions d'amélioration

Au regard de ces résultats, le Directeur général des Impôts a sensibilisé le personnel sur les attentes des contribuables et en vue de mieux répondre auxdites attentes, la hiérarchie de l'Administration fiscale a dégagé les priorités d'actions, fixé les objectifs de progrès, défini un plan d'action et mis en place un système de veille chargée de suivre l'évolution des actions implémentées et de proposer des ajustements nécessaires allant dans le sens de la satisfaction optimale des usagers

LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

La méthode de travail adoptée dans le cadre de cette enquête s'est articulée autour de cinq points.

Le premier concerne le champ de l'enquête et la constitution de l'échantillon. Sur ce point, il faut dire que la base de sondage utilisée a concerné 3 740 contribuables immatriculés aux grandes (DGE) et moyennes (CIME) entreprises ainsi dans les Centres des Impôts Spécialisés des Professions Libérales des villes de Douala et Yaoundé.

Le deuxième est relatif à la mobilisation des documents techniques notamment le questionnaire, le protocole d'enquête, les fiches de suivi, l'application de saisie.

Le troisième est afférent à la collecte des données et l'organisation de l'enquête sur le terrain. Il s'est agi ici de procéder à la formation des agents enquêteurs afin d'harmoniser la compréhension du questionnaire et de les familiariser à l'utilisation de l'application de saisie en ligne. Sur cette base, 28 enquêteurs (16 à Douala et 12 à Yaoundé) ont été sélectionnés à l'issue de ladite formation.

Le quatrième point, relatif à la stratégie de déploiement des enquêteurs sur le terrain a consisté en la localisation des contribuables à travers les informations disponibles dans l'échantillon et solliciter un entretien. Au cas où la localisation géographique n'était pas possible, il convenait de contacter le contribuable par téléphone afin d'obtenir un rendez-vous. L'interlocuteur des enquêteurs au sein des entreprises ciblées étaient soit le chef d'entreprise, le responsable financier ou le chef comptable ayant une bonne connaissance de l'entreprise et des relations avec l'Administration fiscale.

Le cinquième concernait le contrôle de la qualité des données collectées. Cette tâche a été confiée à un ingénieur économiste chargé en outre de s'assurer de la cohérence des données saisies chaque jour.

Léonce Jules EGNAT

5 FOIS DISTINGUÉ MEILLEUR AGENT

Sa passion et son abnégation pour le service, sa probité, sa loyauté, son dévouement, sa volonté, son engagement, son sens de professionnalisme et de responsabilité, sa disponibilité, son respect poussé des fondamentaux de la discipline, travailleur, dynamique... autant de qualités et d'attitudes professionnelles qui ont motivé la hiérarchie des différents services de la DGI au sein desquels il a travaillé, à le désigner meilleur agent.

Bonjour Monsieur/Madame, bienvenu (e) au Service du Courrier Arrivé de la Direction Générale des Impôts, je suis Léonce EGNAT à votre service.

C'est par ces mots chaleureux que ce contractuel



d'Administration du Service D'ordre de la DGI accueille au quotidien les usagers venus déposer un courrier et/ou solliciter un renseignement. Pour lui, l'usager étant au centre de ses préoccupations, il s'attèle à lui offrir un service sur mesure. Léonce Jules EGNAT explique que chaque client étant différent, cela exige de lui apporter une réponse particulière adaptée à son besoin. Le socle de valeur de ce contractuel d'Administration repose sur cette phrase : « le travail paie, la confiance se gagne et l'excellence est rattachée au service bien fait ». Voilà ce qui justifie sa motivation à toujours donner le meilleur de lui.

Recruté aux Impôts le 22 octobre 2000, Léonce Jules EGNAT est distingué pour la première et deuxième fois en 2002 et 2003 étant en service au Centre Divisionnaire des Impôts (CDI 4) situé à TONGOLO à Yaoundé par l'inspecteur principal des Impôts Télésphore FEUNKEU alors Chef dudit centre. La troisième distinction intervient alors qu'il est en service à la Recette Régionale des Impôts du Littoral 2 à Bonabéri-Douala.

Sa hiérarchie actuelle, Eugène DONFOUE, chef de Service d'Ordre de la DGI confie que son collaborateur Léonce Jules EGNAT lui apporte satisfaction car il maîtrise le circuit du courrier, et saisit bien l'enjeu du traitement du courrier ainsi que la place de ce service au sein de l'Administration fiscale. Autant d'arguments qui motivent sa désignation (3^{ème} et 5^{ème} fois) meilleur agent de ce service.

Ses collègues le couvrent également d'éloges. Ces derniers trouvent en lui quelqu'un de bienveillant, attentionné, d'un bon impact, généreux, simple et d'une compagnie agréable.

Face à autant de reconnaissance Léonce Jules EGNAT apprécie l'initiative du Directeur Général des Impôts de valoriser les agents qui se distinguent par la qualité de leur travail. Il reçoit cette distinction comme un appel au travail bien accompli et à la persévérance dans cette dynamique louable.

Marié et père de deux enfants, amateur de sport (volley-ball) Léonce Jules EGNAT compte sur la bonne collaboration entre ses collègues et lui, celle de sa hiérarchie qu'il place entre Dieu et lui. Il émet le vœu de modernisation du service d'ordre via l'informatisation des tâches pour un service rapide et plus efficace.

Yolande ZOMBO MBANG

Immersion dans les activités de la mutuelle nationale des personnels des impôts (MUNDI)

La Mutuelle Nationale des Personnels des Impôts (MUNDI) est une association mutualiste regroupant les personnels de la Direction Générale des Impôts. Elle fonde son existence légale sur la déclaration N°00001619/RDA/JO6/BAPP du 12/10/2012. Ses principales missions consistent à offrir des prestations à ses adhérents et à leurs ayants-droit. Elle assure à ces derniers notamment une couverture santé-maladie et organise l'entraide et la solidarité entre eux.

L'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration sont les instances de délibération de la MUNDI. Le Bureau Exécutif et ses excroissances régionales appelées Comités Régionaux de suivi sont chargés de la mise en œuvre des résolutions, du plan d'action, de la gestion courante des affaires et du suivi de la satisfaction des mutualistes aux différents services offerts par la MUNDI.

➤ Les faits majeurs réalisés :

- La mise en place des instances dirigeantes
- l'impression du pagne de la MUNDI
- la numérisation des archives de la MUNDI
- le développement du parc automobile de la MUNDI
- la couverture santé des mutualistes.

➤ Inauguration prochaine du complexe multifonctionnel

Les travaux de la construction du Complexe multifonctionnel de la MUNDI sis à NTOUN dans le Département de la Mefou-et-Akono sont arrivés à leur terme. Sont ainsi rendus opérationnels les infrastructures sportives, notamment un grand stade de football avec piste d'athlétisme moderne, une tribune couverte d'une capacité de 1000 places assises et un système

d'éclairage adéquat pour une exploitation en nocturne. Un petit terrain de football engazonné avec gradins non couverts jouxte ce grand stade certifié aux normes internationales. Sont également prêts pour usage, plusieurs aires de jeux avec revêtement de dernière génération ; il s'agit de cinq courts de tennis donc un court central avec gradins, un terrain de volley-ball et un terrain de basket-ball.

En termes d'infrastructures touristiques et de loisirs, le Complexe MUNDI dispose déjà d'un hôtel de quarante neuf chambres et quatre (04) suites haut standing, un restaurant d'une capacité d'environ cent convives, deux piscines pour adultes et enfants, mais surtout d'un bois de promenade réalisé sur une superficie d'environ deux hectares et demie.

C'est donc un cadre de détente, de loisirs et d'évasion à découvrir absolument !

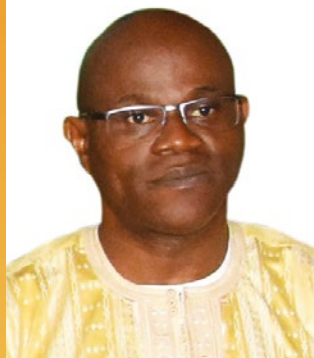
Alain Michel SAMBA 2
SGA/MUNDI



L'hôtel 3 étoiles au coeur de la forêt paisible de NTOUN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Résolution n°2018/015/AGE/MUNDI)



Jean Paul MENGUELE

Administrateur représentant
les Directeurs et Assimilés



Modeste MOPA FATOING

Président du Conseil d'Administration



Philip PENANJE KEPANG

Administrateur représentant les
Retraités, mutés et mis en disponibilité



ALI ALHADJI ABBA

Représentant les Chefs de Centres
Régionaux des Impôts



Alain FOTSO TOCHE

Administrateur représentant
les personnels fonctionnaires



**Marcelle ETSIDENA
Epse AMBOMO**

Administrateur représentant
les personnels fonctionnaires



Samuel LIBOMA LI BIDJOCKA

Administrateur représentant les personnels
fonctionnaires



Henry Joseph BIWOLE ELANGA

Administrateur représentant les personnels
contractuels

BUREAU EXECUTIF

(Résolution n°2018/016/AGE/MUNDI)



Dorothy AGBOR NKOM NDUM
Directeur Exécutif



Daniel Hippolyte BICKOE
Secrétaire Général



Achille Jacques ATANGANA
Trésorier Général



Alain Michel SAMBA II
Secrétaire Général Adjoint



Albertine ALOUGOU
Trésorier Général Adjoint

AUDITEURS INTERNES

(Résolution n°2018/017/AGE/MUNDI)



Thècle Aurélie NGO OND
Auditeur Interne N°1



François MVO
Auditeur Interne N°2



Construction du Club MUNDI

Les travaux de phase 1 de la construction du Complexe multifonctionnel de la MUNDI sis à NTOUN dans le Département de la Mefou-et-Akono sont arrivés à leur terme.

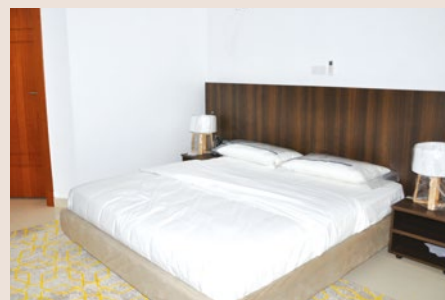
Sont ainsi rendus opérationnels les infrastructures sportives, notamment un grand stade de football avec piste d'athlétisme moderne, une tribune couverte d'une capacité de 1000 places assises et un système d'éclairage adéquat pour une exploitation en nocturne. Un petit terrain de football engazonné avec gradins non couverts jouxte ce grand stade certifié aux normes internationales. Sont également prêts pour usage plusieurs aires

de jeux avec revêtement de dernière génération ; il s'agit de cinq courts de tennis donc un court central avec gradins, un terrain de volley-ball et un terrain de basket-ball.

En termes d'infrastructures touristiques et de loisirs, le Complexe MUNDI dispose déjà d'un hôtel de quarante neuf chambres et quatre (04) suites haut standing, un restaurant d'une capacité d'environ cent convives, deux piscines pour adultes et enfants, mais surtout d'un bois de promenade réalisé sur une superficie d'environ deux hectares et demie. Toutes ces infrastructures sont prêtes pour l'accueil des mutualistes et leurs familles.



Les mutualistes fiers de leur ouvrage



Des chambres haut standing



Des espaces de détente à la hauteur des attentes



Des aires de jeux conformes aux normes



Une piscine olympique



Disponibles

à la bibliothèque de la DGI et
à l'adresse www.impots.cm



ECHO DES RÉGIONS

- FISCALITÉ LOCALE : **Comment accroître les recettes propres des communes ?** 82

Comment accroître les recettes propres des communes ?

Telle était la question au centre des échanges entre les responsables du centre régional des impôts de Yaoundé extérieur et les maires des communes relevant du portefeuille de cette structure.

C'était à l'occasion du lancement le 30 septembre 2020, de la plateforme de collaboration entre le centre régional des impôts de centre extérieur et les maires des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Le séminaire organisé sous le haut patronage de monsieur le gouverneur de la région du centre s'est tenu à la chambre d'agriculture, des pêches, de l'élevage et des forêts en présence du représentant du maire de la ville et du président de l'antenne régionale de l'association Communes et Villes Unies du Cameroun.

L'objectif des travaux était d'identifier les leviers susceptibles de contribuer au relèvement des recettes budgétaires (pour l'Etat) et non budgétaires (pour les CTD) à partir du potentiel économique disponible aussi bien dans le secteur minier que forestier ainsi que les mécanismes de sécurisation des recettes recouvrées.

Au terme des échanges fructueux, les parties prenantes ont convenu de mûrir lors des prochaines rencontres les différentes pistes de solutions proposées.

A titre de rappel, la fiscalité locale, ensemble des impôts et taxes existant au niveau local, fait partie des différents moyens mis à la disposition des CTD pour le financement de leur fonctionnement.

Jean Patrice EVINA EVINA & Béatrice NTONGA



Photo de famille au terme des travaux



Accueil des participants



Mot de bienvenue du Chef de Centre Régional



Allocution d'ouverture du Gouverneur de la Région du Centre



Echange avec les participants



Une vue des Maires conviés



Satisfaction du Régional



Enregistrement des participants



Une attitude des participants



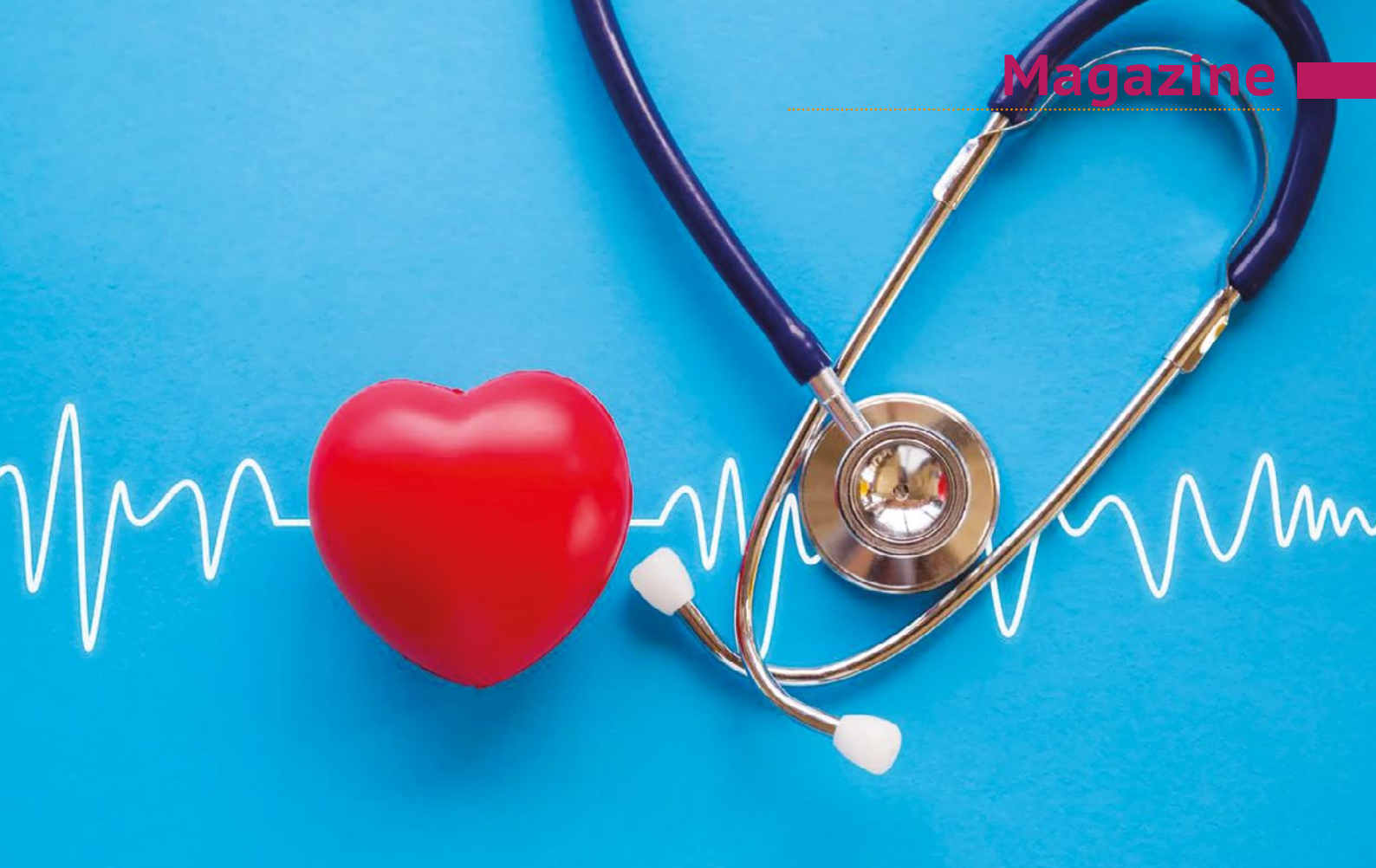
Déclaration préremplie de la taxe foncière

Afin de simplifier la procédure lors du paiement de la taxe foncière, la Direction Générale des Impôts (DGI) et votre Commune établissent désormais à votre place, une Déclaration Préremplie (*) et vous la porte à domicile.

(*) La Déclaration Préremplie est une déclaration portant sur les revenus perçus ou toute autre matière imposable instituée par la loi N°2013/017/ du 16 décembre 2013 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2014

Aujourd'hui l'impôt devient plus simple !

www.impots.cm Numéro gratuit : 82 00



MAGAZINE

• ACCIDENTS VASCULAIRES CEREBRAUX (AVC) : Parlons-en	86
• CARNET ROSE	89
• REMEMBER	90
• COUP DE GRIFFES	91

Accidents Vasculaires Cerebraux (AVC)

PARLONS-EN

Selon l'OMS (organisation mondiale de la santé) tous les ans près de 15 millions de personnes dans le monde sont victimes d'un AVC et près de 5 millions en meurent. 10 % de la mortalité mondiale toute couche confondue, est attribuée aux AVC. Au Cameroun, il survient un AVC toutes les 5 heures avec un taux de mortalité de 25% à un mois et de 60% à 5 ans. Votre magazine s'intéresse à ce tueur silencieux qui compte des victimes au sein de l'administration fiscale.



Définition et typologie

Un accident vasculaire cérébral, plus simplement appelé "AVC", correspond à une lésion du tissu cérébral due à une interruption de la circulation sanguine vers le cerveau qui n'est alors plus alimenté en oxygène. Deux mécanismes peuvent être à l'origine de l'interruption de la circulation sanguine :

Dans 80% des cas, il s'agit de la formation d'un "bouchon" dans une artère souvent dû à l'accumulation de

graisses sur les parois des vaisseaux sanguins (infarctus cérébral) : il s'agit d'un AVC Ischémique.

Dans 20% des cas, l'AVC est la conséquence de la rupture d'un vaisseau sanguin entraînant un épanchement de sang dans le cerveau (hémorragie cérébrale). On parle alors d'un AVC hémorragique. Tel a été mon cas en novembre 2017.

Une prise en charge en urgence par les secours est indispensable pour limiter ces redoutables conséquences.

Mais pour cela, encore faut-il savoir reconnaître un AVC.

Les signaux d'alerte

Les AVC ischémiques ou infarctus cérébraux représentent 80% des cas : une artère est bouchée par un caillot, qui bloque la circulation sanguine ;

Les AVC hémorragiques dans 20% des cas : il y'a alors rupture d'une artère, ce qui entraîne une hémorragie intracérébrale ou rupture d'anévrisme.

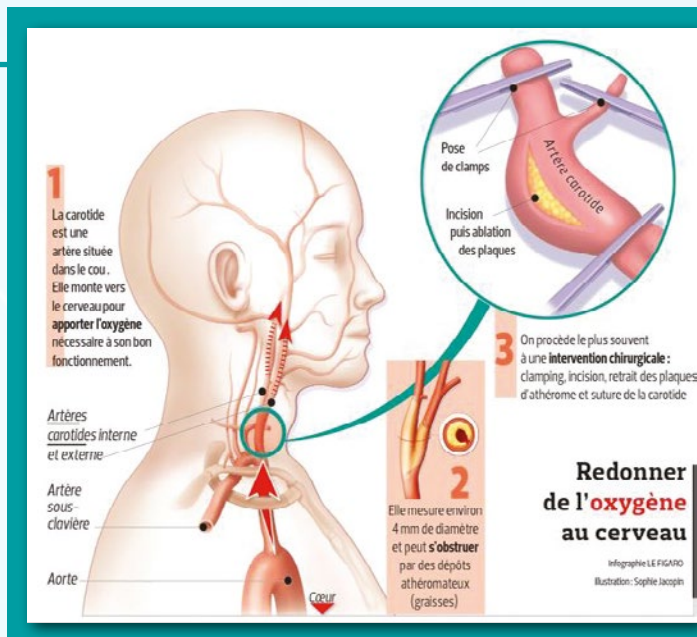
Source : Pr. Jean-Philippe Neau, chef du service de neurologie du CHU de Poitiers.

Les signes précurseurs

Des accidents ischémiques transitoires a ne pas négliger. La prévention des accidents vasculaires cérébraux passe par une meilleure connaissance des facteurs de risque mais également par celle des signaux d'alerte. Un accident ischémique transitoire (AIT) est un accident cérébral dont les symptômes parfois furtifs passent inaperçus. Pourtant, ils représentent de véritables signaux d'alerte puisque près d'un tiers des accidents ischémiques durables ou infarctus cérébraux sont précédés d'un tel épisode. Les symptômes des AIT sont brefs et durent par définition moins de 24h :

- ☞ Paralysie d'un membre ou d'un côté ;
- ☞ Baisse brutale, unilatérale de la vision ou vision double ;
- ☞ Troubles de la sensibilité d'un membre ou d'un côté ;
- ☞ Troubles du langage, difficulté à parler ;
- ☞ Troubles d'équilibre ;
- ☞ Troubles de la compréhension.

Ces troubles disparaissent et ne laissent aucune



séquelle. Mais la survenue d'un ou plusieurs AIT multiplie considérablement le risque d'accidents vasculaires cérébraux constitués, durables avec des troubles persistant au-delà de 24 heures et pouvant entraîner des séquelles physiques et/ou intellectuelles. Une personne victime d'un ou plusieurs AIT a 9,5 fois plus de risque d'avoir un AVC qu'une personne du même âge et du même sexe n'en ayant jamais eu.

Connaitre les signes d'alerte pour réagir rapidement



- ☞ Une faiblesse musculaire ou un engourdissement du visage, d'un bras ou d'une jambe ;
- ☞ Des troubles visuels qui peuvent se manifester de différentes manières ;
- ☞ Des difficultés de langage ;
- ☞ Des pertes de sensibilité ;
- ☞ Maux de tête inhabituels et très violents sans cause apparente, accompagnés de nausées ;
- ☞ Perte d'équilibres, chutes vertiges, manque de coordination des mouvements, etc ;
- ☞ Troubles de la conscience, de

la somnolence au coma ;

- ☞ Visage paralysé, inertie d'un membre, trouble de la parole.

Si vous-même ou l'un de vos proches présente de tels signes, appelez les secours. Les chances de survies et la récupération fonctionnelle dépendent en effet de la rapidité d'intervention.

En attendant les secours, allongez le malade avec un oreiller sous la tête, notez l'heure à laquelle sont survenus les premiers symptômes, ne le faites ni boire, ni manger, ne lui donnez aucun médicament. Si vous le pouvez, regroupez ses dernières ordonnances et prise de sang, cela facilitera la prise en charge médicale.

Quelles sont les conséquences ?

La plupart des personnes victimes d'un AVC se retrouvent plus ou moins handicapées physiquement et ont besoin de soins de longue durée à domicile. Un AVC peut survenir brusquement et entraîner la mort si des soins ne sont pas dispensés immédiatement. Il est possible de récupérer après un AVC, notamment grâce à la réadaptation. Mais la gravité du handicap à long terme dépend de l'importance de la lésion cérébrale. Pour éviter la récurrence, il est important de conserver un mode de vie sain et de suivre scrupuleusement le traitement médical. Les patients qui ont eu un AVC risquent d'en avoir un deuxième.

La prévention

Le principal facteur de risque de l'AVC, c'est l'hypertension artérielle. Or, sur les 10 millions d'hypertendus en France, 50 % ignorent qu'ils le

sont. Il est donc important de faire surveiller sa tension artérielle par son médecin. Par ailleurs, certains facteurs sur lesquels il est possible d'agir augmentent le risque d'AVC : le tabagisme, le cholestérol et le diabète, l'alcoolisme, les contraceptifs oraux. Il est recommandé de faire de l'exercice ½ heure par jour, manger cinq portions de fruits et de légumes par jour et limiter sa consommation de sel, de graisses et de sucre.

Cause principale de l'AVC : hypertension artérielle

il est donc conseillé de surveiller sa tension afin d'éviter les risques. Voici les règles de vie à suivre pour éviter l'AVC.

- attention au surpoids
- faites baisser votre tension
- gare aux cholestérol, diabète et aux triglycérides

- arrêter de fumer si vous êtes migraineux(se)
- croquez les fruits et légumes
- misez sur les oméga 3
- marchez !
- un peu d'alcool mais pas trop
- ne multipliez pas les facteurs de risque !

En matière d'AVC, il est des facteurs de risque contre lesquels on ne peut rien : les antécédents familiaux, lorsqu'un ascendant a été victime d'AVC, et l'âge, en revanche, tous les autres sont d'origine environnementale, ils dépendent de nos habitudes de vie : sédentarité ou pratique sportive, consommation de tabac ou pas, alimentation saine ou déséquilibrée. Et il faut le savoir, les facteurs de risque ne s'ajoutent pas, ils se multiplient. A nous de jouer donc pour protéger notre cerveau.

La reprise du travail après un AVC : Mon expérience

En ce qui me concerne, l'accident (survenu en novembre 2017) a entraîné l'hémiplégie, c'est-à-dire la paralysie de tout le côté gauche du corps, du cuir chevelu aux orteils. A date, je suis progressivement passée des séances de kinésithérapie/massage quotidiennes à trois séances par semaine.

Le malade arrivant difficilement à une autonomie dans sa vie quotidienne verra la reprise du travail comme une nouvelle difficulté et donc une aggravation de son handicap. Mais abandonner serait suicidaire.

Il est important de rester positif malgré le handicap et la réduction de la mobilité. Le désespoir et l'environnement malsain favorisent la rechute

et la survenance d'AVC à répétition.

Au-delà de ma famille qui ne ménage aucun effort matériel et psychologique pour mon soutien et mon encadrement, le Seigneur m'a béni en me donnant une hiérarchie très patiente et indulgente. Mes patrons font montre d'un humanisme sans précédent à mon égard. Ainsi ai-je bénéficié des aménagements d'horaires flexibles et du nombre de jours de travail. Depuis Août 2018, je suis progressivement passée d'un à trois jours de travail par semaine, dans l'intervalle 08h-14h30 mn.

Aussi, convient-il de fournir beau-

BANINI Gisèle

Cadre à la Division
des Études



coup d'efforts personnels pour améliorer son rendement professionnel au quotidien.

Ne pas confondre (mauvaise) volonté et handicap : À mon retour au travail, il est possible qu'ayant subi un AVC je ne puisse plus réaliser certaines tâches, que je le veuille ou non. Par conséquent, je communique le plus possible avec ma hiérarchie et surtout mes collègues.

Carnet Rose



Heureux mariage au couple EGBEMBA



*Célébration à la mairie de
Yacoundé II à Tsinga du mariage
civil de LEZETTE et du Collègue
EGBEMBA EGBEMBA,
Contrôleur Principal des Impôts
en service à la Direction du
Recouvrement, des Valeurs
Fiscales et de la Curatelle.*



Naissance

Jane-Suzy Donfack

Naissance à l'hôpital Marie Wyss de Nsimeyong de la fille de Carole DJOUMESSI, Inspecteur des Impôts, en service à la Direction du Recouvrement, des Valeurs Fiscales et de la Curatelle.



Bienvenue à Jane-Suzy



Remember

EXERCICE 2020

NOMS ET PRÉNOMS	STRUCTURE	GRADE	MATRICULE	DATE DE DÉCÈS
MFEGUE GREGOIRE DIEUDONNE	PSRF	CA	671 325-C	10/01/2020
SCHOUEL ARRIS SIMEON	DGE	IPI	593 331-V	27/12/2019
MIMBUI NSI EPSE MONEZE DENISE	CRICII EXT / CDI MBYO	INST. PPALE ENSGMT TECHNI.	540 369-W	9/01/2020
KODO OLLE NGALLI THERESE	CRILI/CDI 12	CCA	674 702-L	22/2/2020
NGAH IVELINE EPSE NDONGO	CRILI/CIME AKWA 2	CCA	665 331-Q	7/3/2020
NKOTO JEAN DANIEL	CIME OUEST	CA	665 387-U	3/4/2020
TCHEMOYOCK MICHEL	CRIL2 / CSPLI DOUALA	CPI	521558-H	2/5/2020
MASSA MEDANG	COMM. URB. DLA	IPI	567 208-V	14/5/2020
NNOMO ESSAMA VERONIQUE	CRIC2/CIME OUEST	CA	665 682-X	17/05/2020
MENDOGO ELLA MICH	CRINW	CA	662 103-A	26/05/2020
MVONDO NDZANA ALOYS	CRICI/DAG	CA	519 037-Q	1/06/2020
TSOGO ONAMBELE SERGE	CDI MBANDJOCK / PEAGE NJORE	AD	667 027-F	19/6/2020
BANDOLO FOU DA GERMAINE	CRIS	CA	664 692P	06/07/2020
ATANGANA IGNACE	DGI/DRVFC	CCA	670 838-Z	18/07/2020
IRINE WASSE LOBE EPSE ELANGWE	CRIL EXT/CIME	CRF	593 690-V	21/07/2020
DJONIKO NANG SYLVAIN	CRIS/CDI MEYOMESSALA	CPRF	601 111-R	24/07/2020
ANDZA MEZING SUZANNE	PSRMEE	CA	674 961-P	31/07/2020
AWONO EBAH SERGE HYPPOLITE	PSRR/PEAGE BIAMO	AD	667 135-H	31/07/2020
PALOU TADOU	CRIN	CPI	250 974-A	24/08/2020
MVENG Bienvenu	PSRF	CA		31/08/2020

EXERCICE 2019

NOMS ET PRÉNOMS	STRUCTURE	GRADE	MATRICULE	DATE DE DÉCÈS
MEDJO ELLA Jérôme	DGB	IRF	615 190-K	12/01/2019
NGAYOMBA Marie Louise epse MONEFONG	DGI/CRICI/CSI-EP-CT- DOM	CA	664 907-M	27/01/2019
TCHOUFFANE Dieudonné	CRINO/CDI Ndop	CA	673 138-U	16/3/2019
MBOUTOU Elie Jesco	CRIC II/CDI Bafia	CA	670595-S	10/4/2019
GUENDJO KAMGUIA Christiane Laure epse MENANA	CRICI	CCA	673 025-S	16/5/2019
ESSAMA MARC PHIRMIN	CRIL I/Régie ds recettes Domaines	CCA	678 007-V	18/6/2019
EYENGA EWONG Esther epse MEVA'A	CRICI/CDI 5	AD	671 936-A	21/7/2019

Coup de griffes



Un trio de choc



Symbiose totale



Le regard du chat



La touche Sawa



A la queueleuleu



Ce balcon de Song-Mbengue



l'attitude d'un fan



L'étirement du chat



La reconnaissance pour services rendus



Le mur du CRIC Extérieur



Un drible assassin



Un crochet argentin



Une détente venue de la Menoua

POUR ÉVITER LA PROPAGATION DU **CORONAVIRUS* | COVID-19** ADOPTONS LES GESTES BARRIÈRES



Porter un masque en permanence hors de chez-soi et dans les services fiscaux.



Se laver les mains fréquemment avec de l'eau et du savon pendant 20 secondes au moins, ou les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique.



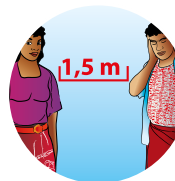
Eviter toute réunion regroupant plus de 10 personnes.



En cas de manifestations des signes de la maladie rester chez soi, et appeler le 1510.



Se soumettre à la prise de température d'alerte par ThermoFlash à l'entrée de la DGI.



Respecter la distanciation de 1,5 m entre les personnes.



Ne pas toucher la bouche, le nez et les yeux avec vos mains.



Nettoyer et désinfecter quotidiennement les surfaces ou objets touchés fréquemment (tables, poignets de portes, téléphones ...).

 **N° VERT 1510**

*Le coronavirus (COVID-19) est le virus à l'origine d'une nouvelle maladie infectieuse inconnue avant l'apparition de la flambée à Wuhan (Chine) en décembre 2019

AUTRES DIRECTIVES

Tout accès dans les services fiscaux, est subordonné au **PORT OBLIGATOIRE D'UN MASQUE FACIAL DE PROTECTION ET A LA DESINFECTION DES MAINS** au niveau des dispositifs prévus à cet effet.

Cette mesure qui vise la protection du personnel et des usagers, rentre en application à compter du **lundi 06 avril 2020**.

Par ailleurs, les visites familiales sont proscrites et celles pour besoin de service autorisées de **10h30 à 14h**.

Le Directeur Général des impôts compte sur le civisme de tous.